Environnement Canada

Rapport annuel 1988-1989



00157735

Canadä

Shelved with Archives / Rangé dans Archives

4905, rue Dufferin Street Downsview, ON Canada M3H 5T4 Environnement Canada, Bibliothèque (Downsview) BELONGS TO / APPARTIENT À
BELONGS TO / APPARTIENT À

Renseignements

Administration centrale :

Informathèque Environnement Canada Hull (Québec) K1A 0H3 (819) 997-2800

Atlantique :

Wayne Eliuk
Direction des communications
Environnement Canada
45, Alderney Drive
Dartmouth (N.-É.)
B2Y 2N6
(902) 426-1930

Québec :

Clément Dugas
Direction des communications
Environnement Canada
3, rue Buade
C.P. 6060
Québec (Québec)
G1R 4V7
(418) 648-7204

Ontario:

Brenda O'Connor Direction des communications Environnement Canada 25, avenue St. Clair est Toronto (Ontario) M4T 1M2 (416) 973-1093

Ouest et Nord :

Gilbert Savard
Direction des communications
Environnement Canada
2e étage, Twin Atria 2
4999, 98e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6B 2X3
(403) 468-8074

Pacifique et Yukon :

Sheila Ritchie Direction des communications Environnement Canada 224, Esplanade ouest North Vancouver (C.-B.) V7M 3H7 (604) 666-5902

Publié avec l'autorisation du ministre de l'Environnement

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

N° de catalogue En1-1989 ISBN 0-662-57707-8 ISSN 0711-1320

Pour obtenir d'autres exemplaires, s'adresser à :

Direction générale des communications Environnement Canada Hull (Québec) K1A 0H3 Pensez à recycler!



Think

REF 1 00157733

CANADA, ANNUAL REPORT = R

MLD

Imprimé sur du

CANADA, ENVIRONMENT APPORT ANNUEL Date: 1988-89

Environment Canada Environnement



Environnement Canada

Rapport annuel 1988-1989 Son Excellence Ramon John Hnatyshyn, C.P., C.C., C.M.M., C.R. Gouverneur général du Canada Rideau Hall Ottawa (Ontario) K1A 0A1

Hebrit Se Cotret

Monsieur le Gouverneur général,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence et au Parlement du Canada le rapport annuel du ministère de l'Environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989.

Au cours de cette période, le ministère relevait de mon prédécesseur, M. Lucien Bouchard.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur général, l'assurance de ma très haute considération.

Robert R. de Cotret

Monsieur Robert R. de Cotret, C.P., député, Ministre de l'Environnement

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de l'Environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Len Good

Table des matières

Le mandat et l'organisation	1
L'environnement : un défi planétaire	2
Le Service de l'environnement atmosphérique	4
Conservation et Protection	7
Le Service canadien des parcs	12
L'Administration .	19
Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales	21
Résumé des états financiers	24

Le mandat et l'organisation

Le mandat

Le ministre fédéral de l'Environnement est chargé d'élaborer des politiques et d'adopter des mesures visant à préserver et à améliorer la qualité de l'environnement pour le mieux-être des Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

Son mandat découle de la Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement, selon laquelle les responsabilités, les pouvoirs et les fonctions du ministre de l'Environnement s'étendent à tous les domaines de compétence du Parlement du Canada non autrement attribués à quelque autre entité du gouvernement fédéral et liés aux sphères d'activité suivantes :

- la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol;
- les ressources renouvelables, y compris les oiseaux migrateurs et les autres espèces fauniques et floristiques non domestiques;
- les eaux;
- la météorologie;
- la mise en vigueur des règles et règlements établis par la Commission mixte internationale sur les eaux limitrophes et reliés aux questions qui, en matière de préservation et d'amélioration de la qualité de l'environnement, intéressent à la fois les États-Unis et le Canada;
- les parcs nationaux, les parcs et lieux historiques nationaux, ainsi que les canaux historiques;
- les autres questions environnementales relevant du gouvernement fédéral et confiées au ministre de l'Environnement.

Les autres pouvoirs et fonctions du ministre de l'Environnement sont énoncés dans les lois suivantes :

- Loi canadienne sur la protection de l'environnement;
- Loi des champs de bataille nationaux à Québec;
- Loi pour le contrôle du lac des Bois;
- Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs;
- Loi sur la faune du Canada;
- Loi sur la Semaine de l'environnement canadien;
- Loi sur les lieux et monuments historiques;
- Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux;
- Loi sur les parcs nationaux;
- Loi sur les renseignements relatifs aux modifications du temps;
- Loi sur les ressources en eau du Canada;
- Loi sur l'exportation du gibier.

En outre, le ministre de l'Environnement est responsable de la mise en œuvre des dispositions antipollution stipulées dans la *Loi sur les pêches* et il doit, en vertu de certains articles de lois fédérales relevant d'autres ministères, fournir conseils et informations sur divers sujets particuliers.

Le ministre de l'Environnement s'acquitte de ses responsabilités grâce à la mise à exécution de programmes destinés aux fins suivantes :

- favoriser l'établissement ou l'adoption d'objectifs et de normes touchant la qualité de l'environnement et la lutte contre la pollution;
- assurer une gestion et une utilisation judicieuses des ressources renouvelables;
- renseigner la population canadienne sur les questions environnementales d'intérêt public;
- faire en sorte que les nouveaux projets, programmes ou activités du gouvernement fédéral soient évalués dès les premières étapes de leur planification pour prévenir l'éventualité d'effets néfastes sur l'environnement;
- assurer la protection du patrimoine naturel et culturel du Canada.

L'organisation

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, Environnement Canada était constitué du Service de l'environnement atmosphérique, de Conservation et Protection, du Service canadien des parcs et de l'Administration.

Le Service de l'environnement atmosphérique fournit de l'information sur le temps, le climat, l'état de la mer et des glaces, ainsi que sur la qualité de l'air.

Conservation et Protection a pour mission de protéger les eaux intérieures, la faune et les terres contre les effets nocifs des polluants.

Le Service canadien des parcs est chargé de la création, de l'aménagement et de la gestion des parcs nationaux, des parcs et lieux historiques nationaux, des canaux historiques et des aires du patrimoine à responsabilités partagées.

Enfin, l'Administration veille à la gestion générale du ministère en coordonnant et en orientant les politiques environnementales, ainsi qu'en entretenant des liens avec les organismes nationaux et internationaux dont la coopération et l'appui sont essentiels à la réalisation du mandat d'Environnement Canada.

L'environnement : un défi planétaire

Les problèmes écologiques, tels que le changement climatique, les pluies acides, l'amincissement de la couche d'ozone et la contamination par les substances toxiques, transcendent les frontières internationales et menacent l'avenir de tous les pays.

Pour relever efficacement ce défi, la communauté internationale devra conjuguer ses efforts à un degré bien supérieur à tout ce qui a été tenté jusqu'à maintenant. Dans ce contexte, Environnement Canada participe à un nombre croissant de réunions, de conférences, de tribunes et de sommets internationaux à thème environnemental et voit à la mise à exécution de nombreux protocoles, conventions et accords internationaux. En outre, le ministère de l'Environnement procède à l'échange de compétences techniques et d'informations environnementales par le truchement d'organismes tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission économique pour l'Europe (CEE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

Le développement durable : la clé de l'avenir

Depuis la parution, il y a deux ans, du fameux rapport Notre avenir à tous de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, les questions touchant l'environnement ont été mondialement reconnues comme faisant partie intégrante du développement économique. Grâce à sa participation active à de nombreuses organisations et événements d'envergure internationale, le Canada a puissamment contribué à ce changement d'attitude.

Au Sommet économique du groupe des Sept qui s'est tenu à Toronto, en juillet 1988, les dirigeants des principaux pays industrialisés ont souscrit aux principes du développement durable. En décembre 1988, le Canada a coparrainé une résolution des Nations Unies sur la tenue d'une conférence internationale sur l'environnement et le développement en 1992.

Afin de favoriser la recherche sur le développement durable et sa mise à exécution, le Canada a décidé de

créer, à Winnipeg, l'Institut international de développement durable qui servira de plaque tournante pour l'échange de savoir-faire et de données, en accordant une importance particulière aux problèmes qui se posent aux pays en développement.

En mars 1989, 24 pays, dont le Canada, participaient au tout premier Sommet international sur l'environnement à La Haye, aux Pays-Bas. Dans leur déclaration, les participants ont exprimé leur engagement à s'attaquer aux problèmes écologiques de la planète, dont les modifications du climat.

L'atmosphère en évolution

En juin 1988, le Canada a accueilli, à Toronto, la Conférence mondiale sur l'atmosphère en évolution, une première en son genre, où les pays industrialisés et les pays en développement ont commencé à étudier ce qui constitue peut-être la plus grave et la plus complexe des menaces écologiques qui guettent la planète de nos jours : le changement climatique.

Dans la foulée de cette conférence, le Canada a parrainé, en février 1989 à Ottawa, une réunion internationale de juristes et de conseillers en politiques environnementales. Plus de 90 spécialistes représentant 25 pays et 8 organismes internationaux ont discuté de l'élaboration possible d'une convention internationale sur la protection de l'atmosphère. Les délégués ont examiné les moyens de limiter les émissions de « gaz à effet de serre », tels que le dioxyde de carbone (CO₂) et le méthane, et de juguler le déboisement et les mauvaises pratiques agricoles. Ils ont également abordé d'autres sujets, notamment la recherche, la surveillance, l'échange d'informations et les transferts technologiques aux pays en développement.

Le Canada a grandement contribué à la création du Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat (GIEC) et de ses trois groupes de travail. Chargé par le PNUE et l'OMM d'examiner les preuves scientifiques du changement climatique, d'en évaluer les éventuelles répercussions écologiques et socio-économiques et d'élaborer des stratégies d'intervention efficaces, le GIEC a convoqué sa première réunion en octobre 1988. Il présentera son rapport lors de la deuxième Conférence mondiale sur le climat, qui aura lieu en novembre 1990.

Des hauts fonctionnaires d'Environnement Canada participent à des négociations en vue de renforcer le *Protocole de Montréal*, un accord international visant à prévenir l'amincissement de la couche d'ozone. En février 1989, le Canada a annoncé son intention d'éliminer l'utilisation des chlorofluorocarbones (CFC) d'ici 1999.

En septembre 1988, à Sofia, en Bulgarie, le Canada a signé un protocole sur la réduction des émissions d'oxydes d'azote (NO_x), l'une des principales causes des pluies acides et du smog. Le *Protocole de Sofia* avait été précédé d'un protocole analogue sur les oxydes de soufre, signé à Helsinki, en Finlande, en 1985. Sous l'égide de la *Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à grande distance*, les deux protocoles relèvent de la CEE des Nations Unies et regroupent 35 pays de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Les progrès accomplis en matière de déchets dangereux

En mars 1989, le Canada faisait partie des 34 pays qui signaient, à Bâle, en Suisse, la Convention mondiale sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux. Cette entente, qui constitue la première mise en pratique mondiale du principe du consentement éclairé préalable, prévoit une réglementation stricte des exportations de déchets dangereux parmi les pays signataires, ainsi que l'interdiction totale des exportations à destination des pays non signataires ou non consentants.

La coopération scientifique et technique internationale

Étant donné l'envergure et la complexité des problèmes écologiques de la planète, il faut que tous les pays mettent en commun leurs connaissances et leurs compétences. À titre de chef de file mondial dans de nombreuses branches de la recherche environnementale et de la technologie, Environnement Canada apporte une contribution majeure à cet échange international.

Le ministère de l'Environnement s'est en effet efforcé d'instaurer un consensus international sur la nécessité de préserver la diversité biologique de la planète. La réalisation de cet objectif nécessitera un effort mondial concerté pour protéger les écosystèmes menacés et préserver les habitats.

En outre, Environnement Canada s'emploie activement avec ses partenaires internationaux à exhorter les pays en développement à respecter les normes internationales sur l'environnement et à participer aux ententes internationales sur les problèmes écologiques d'envergure planétaire.

La Canada fournit un appui scientifique et technique à la mise à exécution de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL). On envisage de modifier la Loi sur la marine marchande du Canada pour adhérer à cette convention et pouvoir ainsi mieux surveiller le déversement de déchets en mer. Par ailleurs, les autorités canadiennes, de concert avec d'autres pays, travaillent à l'élaboration d'une convention sur les déversements d'hydrocarbures et veulent raffermir la Convention de Londres sur l'immersion des déchets (1972).

Avec les autres pays membres de l'OCDE, le Canada participe à la mise au point d'indicateurs de l'environnement semblables aux indicateurs économiques, tels que l'indice des prix à la consommation ou le produit intérieur brut. Proposés par le Canada, ces indices permettront de mesurer les progrès réalisés dans la résolution des problèmes écologiques et pourront aussi servir de signaux de première alerte.

Le Canada et les sept autres pays circumpolaires de l'Arctique ont convenu de se réunir, pour la toute première fois, à Rovaniemi, en Finlande, en vue de discuter des problèmes écologiques propres à cette région arctique particulièrement vulnérable.

Le Service de l'environnement atmosphérique

Le Service de l'environnement atmosphérique (SEA) est chargé de fournir des services sur le temps, le climat, l'état de la mer et des glaces, ainsi que sur la qualité de l'air, afin d'assurer la sécurité des Canadiens et de leurs biens, le développement économique du pays, ainsi que la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

La protection de l'atmosphère planétaire

Du 27 au 30 juin 1988, le gouvernement canadien a accueilli, à Toronto, la Conférence mondiale sur l'atmosphère en évolution qui a rassemblé quelque 340 délégués représentant 46 pays et 15 organisations internationales, dont des politiciens et des ambassadeurs, des conseillers en politiques, des juristes, des hauts fonctionnaires, des spécialistes en sciences physiques et en sciences sociales, des industriels et, enfin, des experts en écologie et en énergie.

Cette conférence était présidée par Stephen Lewis, ambassadeur canadien aux Nations Unies. Les discours d'ouverture ont été prononcés par les premiers ministres du Canada et de la Norvège. M. Mulroney a assuré les délégués que les gouvernements du monde entier étaient à l'écoute et de plus en plus désireux de faire leur part pour protéger l'atmosphère planétaire.

Le communiqué final exposait clairement la justification scientifique des inquiétudes exprimées et demandait à tous les gouvernements d'élaborer de toute urgence un plan d'action pour la protection de l'atmosphère. Il recommandait aussi qu'un tel plan soit financé par un fonds mondial qui serait partiellement alimenté par l'imposition de taxes sur la consommation de combustibles fossiles dans les pays industrialisés. Ce plan serait assorti de recommandations prônant une réduction de 20 p. 100, en regard des niveaux de 1988, des émissions mondiales de CO₂ d'ici l'an 2005 et faisant appel à l'élaboration, à temps pour la Conférence intergouvernementale de 1992 sur le développement durable, d'une convention mondiale très détaillée sur la protection de l'atmosphère.

Comme première étape vers la concrétisation d'une telle convention, 80 juristes et conseillers en politiques, représentant plusieurs pays développés ou pays en développement de tous les continents, se sont réunis à Ottawa, en février 1989.

Ces spécialistes se sont déclarés favorables à la mise au point d'une ou de plusieurs conventions. Par ailleurs, ils ont annoncé qu'il était urgent d'établir des protocoles pour limiter les concentrations atmosphériques de CO2 et des autres gaz à effet de serre, dans le cadre soit d'une convention sur le changement climatique, soit d'une convention sur la protection de l'atmosphère. Il faudrait simultanément élaborer une convention sur le changement climatique et établir les principes d'une convention-cadre sur la protection de l'atmosphère, tout en négociant des protocoles sur les questions prioritaires.

Les participants ont également exprimé le souhait que leurs recommandations sur la teneur de telles ententes internationales soient transmises le plus tôt possible aux organisations et aux tribunes internationales habilitées à intervenir dans ces graves problèmes écologiques.

Le changement climatique

Au cours de l'année 1988-1989, la question de l'éventualité d'un changement climatique et de ses répercussions sur les systèmes socio-économiques de la planète a été discutée à l'échelle internationale à un rythme accéléré. L'OMM et le PNUE ont formé, en novembre 1988, le Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat, chargé de conseiller les gouvernements au sujet de l'état des connaissances scientifiques sur le changement climatique, sur les répercussions éventuelles d'un réchauffement planétaire de l'ordre de 1,5 à 4,5 °C d'ici le milieu du siècle prochain et sur les options en matière de politiques qui permettraient de faire face au problème. Le GIEC a constitué trois groupes de travail, chacun étant chargé d'un aspect du problème. Il présentera son rapport final à la deuxième Conférence mondiale sur le climat, qui se tiendra à Genève, en novembre 1990.

Très actif au sein de ces trois groupes, le Canada joue un rôle de premier plan dans deux sous-groupes du groupe de travail II, chargés d'étudier les répercussions du changement climatique sur les écosystèmes terrestres naturels et sur le pergélisol. En outre, le Canada fait partie du groupe directeur du groupe de travail III, chargé des stratégies de réaction.

En 1988-1989, dans le cadre du Programme climatologique canadien, les travaux ont continué de porter sur les répercussions du changement climatique sur l'économie canadienne. D'autres volets du problème ont été abordés dans diverses études faisant partie de la série « Sommaire du changement climatique ». Citons, à titre d'exemple, les répercussions du changement climatique sur l'agriculture en Saskatchewan, sur le tourisme et les loisirs en Ontario, de même que sur les ressources naturelles au Québec.

De meilleures informations météorologiques destinées aux navigateurs

Environnement Canada s'efforce d'améliorer la production et la diffusion des prévisions météorologiques pour la navigation maritime au pays.

Le long de la côte du Pacifique, quatre nouvelles bouées d'observations météorologiques ont été installées. Des mesures ont également été prises pour améliorer l'efficacité des avis de mauvais temps en mer. Enfin, on a commencé à diffuser des bulletins météorologiques sur l'état de la mer à proximité des côtes.

Sur le littoral de l'Atlantique, on a amélioré le réseau d'observation météorologique en installant quatre bouées météorologiques de haute mer et deux bouées dérivantes. Quant aux Grands Lacs, trois nouvelles bouées ont été installées, dont deux dans le lac Supérieur.

Pour améliorer la diffusion de l'information météorologique destinée à la navigation, de nouveaux transmetteurs radiométéo ont été installés à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, à Miscou et à Shippegan, au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à Sept-Îles, au Québec. Un projet analogue a été approuvé pour la région des Grands Lacs. Des stations et des transmetteurs radiométéo

devaient entrer en service à Thunder Bay, à Sault Ste. Marie et à Windsor, en Ontario, au cours de l'été de 1989.

Le programme de sensibilisation au mauvais temps

Environnement Canada a mis sur pied un programme visant à informer la population canadienne au sujet des mesures à prendre en cas de mauvais temps, particulièrement dans les zones sujettes aux tornades. Cette campagne d'information a été lancée au printemps de 1988 en réponse aux recommandations de Keith Hage qui, à la suite de la tornade survenue à Edmonton, en juillet 1987, avait passé en revue les services existants d'alerte météorologique.

Ce programme de sensibilisation publique a été mené sur plusieurs fronts à l'aide d'expositions, d'exposés dans les écoles et les hôtels de ville, ainsi que d'ateliers à l'intention des médias. Un vidéo intitulé Soyez vigilants, restez en vie a été réalisé et envoyé, avec des séquences filmées de la tornade d'Edmonton et un autre vidéo du SEA, Alerte météorologique de tornades, à de nombreux bureaux et stations météorologiques pour utilisation locale. En outre, des exposés spéciaux d'information sur les tornades ont été présentés dans plusieurs localités du sud de l'Ontario.

Enfin, la parution de la brochure Mesures à prendre en cas de mauvais temps constitue l'aboutissement d'efforts axés sur la sécurité publique, en donnant des renseignements et des conseils sur la météorologie et sur les mesures de sécurité. La presse a consacré à ce guide de très nombreux articles, partout dans les Prairies.

L'amélioration des systèmes d'alerte

Dans le cadre de son programme d'amélioration des services d'alerte météorologique, Environnement Canada a entrepris divers projets, dont plusieurs font suite aux recommandations du rapport Hage.

En vue d'abréger les délais d'alerte, le ministère de l'Environnement a recruté des radioamateurs pour surveiller les conditions du temps en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario. D'après des essais préliminaires, les informations communiquées de cette façon devancent jusqu'à vingt minutes celles transmises par d'autres moyens.

En outre, on a continué d'étudier l'utilisation de texte déroulant à la télévision pour diffuser des avertissements de mauvais temps, et une tribune téléphonique fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre a été installée entre le service de police de Winnipeg et le bureau météorologique local. Enfin, certains médias ont été équipés de récepteurs radiométéo afin d'accélérer les avis d'alerte météorologique.

L'amélioration des prévisions météorologiques à court terme

En décembre 1988, un nouveau modèle tridimensionnel de prévision météorologique à court terme (le « modèle régional semi-lagrangien de 100 km à éléments finis ») a été ajouté au superordinateur du Centre météorologique canadien, à Montréal. Il s'agit du premier modèle informatisé de ce type à avoir été mis en service dans le monde. Jusqu'à maintenant, il semble fournir de meilleures prévisions que l'appareil utilisé au service météorologique américain.

Des études sur l'ozone dans l'Arctique

Depuis la découverte d'un trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique en 1985, on a intensifié les recherches sur ce phénomène, particulièrement dans les régions polaires. Plusieurs travaux scientifiques d'envergure nationale et internationale ont été effectués en vue de mieux comprendre la cause de ce phénomène et de surveiller son évolution d'année en année. Les résultats ont permis d'expliquer les mécanismes chimiques et physiques en jeu et de conclure que l'amincissement de la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique est fort probablement dû à l'activité humaine.

Le SEA effectue des expériences dans l'Arctique, pendant l'hiver et le printemps, depuis 1985-1986. De janvier à mars 1989, on a mesuré les concentrations d'ozone et des autres gaz depuis Alert, dans les Territoires du Nord-Ouest, la station la plus septentrionale du pays. Ces mesures ont été prises à l'aide d'instruments au sol et d'instruments embarqués à bord de ballons. Les résultats indiquent que la stratosphère, dans l'Arctique, présente des caractéristiques semblables à celles qu'on retrouve dans l'Antarctique.

Les mesures de la couche d'ozone prises à partir du sol dans l'Arctique canadien ont été comparées avec celles qui ont été réalisées en Union soviétique, dans le cadre d'un accord bilatéral Canada-Union soviétique sur la coopération scientifique et technique dans l'Arctique et le Grand Nord. Ces mesures ont été effectuées à l'aide du spectrophotomètre Brewer à Alert et à Resolute, au Canada, ainsi que dans l'île Heiss, en Union soviétique. Trois de ces spectrophotomètres, de fabrication canadienne, sont utilisés en Union soviétique.

Le transport à grande distance des polluants atmosphériques et l'évaluation des modèles de transport atmosphérique

Environnement Canada a terminé la mise au point d'un modèle régional de qualité de l'air qui peut servir à trouver une réponse à diverses questions liées à la lutte contre les pluies acides. C'est grâce à la coopération établie entre Environnement Canada, le ministère ontarien de l'Environnement, la République fédérale d'Allemagne et l'Electric Power Research Institute des États-Unis que ce modèle a été conçu. Ces travaux ont été réalisés de concert avec la mise au point de modèles analogues ailleurs dans le monde, notamment aux États-Unis.

Au cours des prochaines années, le modèle sera mis à l'essai au moyen de données factuelles pour résoudre les problèmes écologiques. Ce projet a débuté en 1988-1989.

Une expérience sur le terrain, commencée en juin 1988 et devant se terminer en juin 1990, fournira les données nécessaires à l'expérimentation du modèle et à l'établissement de son rendement. Ce projet, le plus important du genre, est parrainé par

Environnement Canada, le ministère ontarien de l'Environnement, l'Environmental Protection Agency des États-Unis, l'Electric Power Research Institute, également des États-Unis, et le Florida Electric Power Generating Group. Les coûts totaux du projet sont évalués à près de 50 millions de dollars.

Dans le cadre de cette expérience, les précipitations et la qualité de l'air sont continuellement échantillonnées dans un réseau comptant plusieurs centaines d'emplacements. Par moments, en 1988-1989, des mesures plus intensives (fréquence d'échantillonnage plus élevée) et plus complètes (ajout de variables) ont été effectuées, à l'aide, entre autres, de plusieurs avions spécialement équipés en provenance du Canada, des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne. Au cours de ces périodes d'échantillonnage intensif, on a surveillé quotidiennement les émissions des principales sources de pollution, enregistré les conditions météorologiques et mesuré les principaux composés chimiques.

Les résultats de cette évaluation initiale du modèle canadien et du modèle américain apporteront une aide précieuse au programme américain d'évaluation des précipitations acides qui est en cours. On se servira surtout du modèle américain pour évaluer les stratégies de limitation des dégagements d'anhydride sulfureux.

Les tempêtes sur la côte atlantique

Au Canada, la prévision météorologique repose avant tout sur la capacité de simuler le comportement de l'atmosphère à l'aide de modèles mathématiques effectués par des superordinateurs. Ces modèles englobent notre compréhension de la physique de l'atmosphère. Un groupe de scientifiques du SEA s'est joint à des collègues de l'Office of Naval Research américain et d'universités canadiennes et américaines pour étudier les très fortes tempêtes qui se produisent chaque hiver en haute mer et sur le littoral du Canada atlantique. Ils ont examiné dix tempêtes, du 1er décembre 1988 au 28 février 1989, à l'aide d'une instrumentation diversifiée qui comprenait, entre autres, des radars Doppler, ainsi que des avions spécialement

équipés provenant du National Hurricane Centre américain. Toutes ces tempêtes ont apporté de forts vents, des chutes de neige abondantes et du verglas sur le littoral du Canada atlantique.

L'analyse approfondie des données recueillies pendant ces trois mois nécessitera plusieurs années, mais les résultats préliminaires sont encourageants. Les scientifiques espèrent, à l'aide des derniers résultats, comprendre davantage le phénomène des tempêtes et pouvoir ainsi faire des prévisions plus exactes.

Le brouillard comme source d'eau dans le désert

Pour les pays en développement, l'un des plus grands problèmes réside dans la pénurie d'eau douce pour la consommation et l'agriculture. Ce problème est particulièrement aigu dans les régions arides et semi-arides en raison d'une pluviosité souvent faible, de la salinité des eaux souterraines et de l'absence d'eaux de surface. Environnement Canada aide plusieurs pays à expérimenter l'utilisation, comme source d'eau douce, du brouillard côtier à haute altitude.

Dans le nord du Chili, un projet de recherche et d'exploitation, parrainé par le Centre canadien de recherches pour le développement international à Ottawa, a atteint le stade de projet-pilote. Depuis deux ans, 10 000 litres d'eau de brouillard sont recueillis en moyenne chaque jour grâce à une cinquantaine de collecteurs. On procède actuellement à la construction d'un pipeline pour amener l'eau à un village côtier.

Une autre étude sur le terrain est en cours dans la région de Dhofar, dans le sud du sultanat d'Oman. Ce projet est parrainé par le gouvernement d'Oman et par deux organisations des Nations Unies: l'Organisation météorologique mondiale et le Fonds de développement des Nations Unies. La quantité d'eau recueillie par mètre carré de surface collectrice s'est avérée beaucoup plus grande qu'au Chili, mais la période d'exploitation est limitée à deux mois seulement, pendant la mousson estivale.

Conservation et Protection

Conservation et Protection (C et P) veille à la conservation, à l'amélioration et à la saine gestion des ressources renouvelables du pays, c'est-à-dire l'eau, les terres et la faune. Cette responsabilité englobe plusieurs activités : le contrôle quantitatif et qualitatif des eaux, la recherche aquatique, la réduction des dommages dus aux crues, la planification de l'aménagement des bassins fluviaux, la mise en valeur des terres, la gestion des oiseaux migrateurs, la protection des espèces menacées ou en danger d'extinction et, enfin, d'autres interventions du même genre dans le domaine des ressources aquatiques et fauniques, tant au pays qu'à l'étranger.

En outre, il incombe à C et P de protéger la qualité de l'environnement, ce qui consiste, entre autres, à prévenir, à limiter ou à corriger les effets néfastes sur l'environnement résultant d'activités nouvelles, du rejet de substances polluantes et de l'utilisation de produits chimiques dangereux. C et P doit également voir à récupérer les substances dangereuses qui ont été déversées accidentellement.

Les produits chimiques toxiques

La pollution par les produits chimiques toxiques est généralement reconnue comme l'un des plus redoutables fléaux de notre époque. D'après un sondage réalisé en 1989, la population canadienne estime que les trois principaux risques écologiques qui constituent une menace immédiate pour la vie sur la terre sont la pollution de l'eau potable par les déchets industriels et chimiques, l'entreposage des produits chimiques dangereux et la destruction chimique de la couche d'ozone.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) a été promulguée par le Parlement en juin 1988, au terme de près de cinq années de consultation avec les autres gouvernements, les groupes écologiques, l'industrie, les syndicats et le grand public.

Cette loi prévoit le contrôle de la production, du transport, de l'utilisation et de l'élimination des produits chimiques toxiques. En outre, elle regroupe la majorité des pouvoirs législatifs dévolus au ministre de l'Environnement. Tout en s'appuyant sur la législation environnementale antérieure, elle accroît les pouvoirs du gouvernement fédéral en vue de prévoir et d'empêcher l'émergence de problèmes écologiques. La législation adopte une démarche écosystémique en luttant contre la contamination toxique de l'air que nous respirons, et contre celle des cours d'eau, des océans et des terres.

Les contrevenants s'exposent à des amendes pouvant atteindre un million de dollars par jour, ainsi qu'à des peines d'emprisonnement. En juin 1988, une politique de mise en vigueur de la loi a été adoptée pour orienter la réaction gouvernementale aux infractions à la LCPE. Des équipes d'enquête régionales et des programmes de formation à l'intention des inspecteurs ont été mis en place à Vancouver, à Edmonton, à Toronto, à Montréal, à Halifax et à St. John's.

En février 1989, on publiait, en vertu de la LCPE, la première liste des substances d'intérêt prioritaire. Cette liste énumère 44 substances, y compris des familles de produits chimiques, dont les effets sur la santé et l'environnement seront évalués en priorité au cours des cinq prochaines années. Un comité consultatif a choisi ces substances et précisé le mode d'évaluation pour chacune d'entre elles. L'Institut national de recherche sur les eaux a organisé, en février 1989, un forum scientifique sur la LCPE, où une centaine de spécialistes ont discuté des besoins en recherche scientifique liés à l'évaluation des produits chimiques prévue par la LCPE.

On a également commencé à dresser la liste des substances qui existent au pays, en vue de satisfaire aux dispositions stipulées dans l'article 25 de la loi concernant la communication d'avis sur les nouvelles substances et leur évaluation. La première étape de cette activité biennale, qui consiste à faire le relevé national de quelque

200 importants fabricants et importateurs de produits chimiques, a débuté le 1^{er} octobre 1988 et s'est terminée le 31 mars 1989. La liste définitive sera publiée en décembre 1990.

• Le Protocole de Montréal

Le Protocole de Montréal vise à inciter les pays signataires à protéger la couche d'ozone en restreignant l'utilisation des chlorofluorocarbones (CFC) et des autres produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone. Le gouvernement canadien a ratifié ce protocole en juin 1988. Une campagne télévisée a été lancée pour sensibiliser les consommateurs aux dangers des CFC. Le gouvernement fédéral s'est fixé comme objectif global d'éliminer complètement les CFC contrôlés d'ici 1999.

Les pesticides

En 1988-1989, le ministère de l'Environnement a considérablement diminué le nombre de pesticides à réglementer. Il a d'ailleurs publié un rapport annuel sur les activités de recherche et de surveillance qu'il a réalisées en ce qui concerne les pesticides.

De concert avec le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE) et d'autres organismes fédéraux, le ministère de l'Environnement a établi des lignes directrices relatives à trois pesticides d'intérêt prioritaire. Ces lignes directrices ont été approuvées par des scientifiques, ainsi que par le groupe de travail du CCMRE chargé d'établir celles qui sont reliées à la qualité des eaux. Enfin, à la suite de recherches effectuées à l'Institut national de recherche sur les eaux concernant les répercussions aquatiques du pesticide antisalissure Tributyltin, Agriculture Canada a décrété une interdiction partielle de l'utilisation de ce produit.

Les dioxines

En décembre 1988, 47 usines de pâtes et papiers soupçonnées de rejeter des dioxines, des furanes et des composés organochlorés dans l'environnement, à cause de leurs

procédés de blanchiment au chlore, ont reçu, en vertu de la LCPE, des avis leur enjoignant de fournir des détails sur les techniques employées ou proposées pour éliminer ou réduire les polluants, ainsi que les plans et les calendriers pour la mise en œuvre de mesures de dépollution. La contamination des régions entourant ces usines a été analysée dans le cadre du programme national d'échantillonnage pour les usines de pâtes et papiers, et l'on a distribué une trousse d'information sur les dioxines. Enfin, le CCMRE a approuvé des lignes directrices concernant l'incinération des déchets solides municipaux, lesquelles ont été publiées en octobre 1988.

Les BPC

A la suite d'un grave incendie dans un entrepôt de BPC (biphényles polychlorés) situé à Saint-Basile-le-Grand, au Québec, Environnement Canada a établi, en vertu de la LCPE, des normes nationales sur 'entreposage des BPC. Les installations d'entreposage de BPC doivent maintenant satisfaire à des critères sévères en ce qui concerne le feu, l'accessibilité, les plans d'urgence et l'aménagement des lieux. En septembre 1988, le gouvernement fédéral a annoncé un plan d'action détaillé sur la destruction des BPC dans les installations fédérales. Ce plan s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de gestion prévoyant l'élimination totale des BPC au Canada d'ici 1993.

• Le transport des déchets dangereux

En mars 1989, le Canada était l'un des 34 pays signataires de la nouvelle Convention mondiale sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux. Élaborée dans le cadre du PNUE, cette convention engage les signataires à réduire au minimum la production de déchets dangereux à leur source même, à traiter ces déchets le plus près possible de l'emplacement où

ils sont produits et, enfin, à ne les expédier que vers les pays bien équipés pour les éliminer. On a également ébauché des lignes directrices sur le traitement et la destruction des BPC par des installations mobiles, en vertu du Plan d'action national sur la gestion des déchets dangereux. Enfin, on a mis au point des méthodes provisoires d'expérimentation pour les déchets dangereux, en vertu de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, et l'on a préparé un manifeste uniforme pour le transport de tels déchets.

Les pluies acides

Les pluies acides font peser de graves menaces sur l'environnement dans l'Est canadien. Environ 14 000 lacs sont tellement acidifiés que les poissons auront probablement beaucoup de mal à s'y reproduire. En outre, plus de 300 000 autres lacs sont menacés d'acidification. On soupçonne également les pluies acides d'être la cause du dépérissement des forêts, d'avoir des répercussions néfastes sur la faune et d'être à l'origine des troubles respiratoires éprouvés par les humains.

La recherche

Un programme de biosurveillance visant à déterminer les effets néfastes des pluies acides sur la faune est en train d'être mis sur pied. On a publié un rapport qui précise et quantifie les avantages socioéconomiques menacés par l'agression acide subie par la faune et par son habitat. Un modèle informatisé a été conçu afin de prévoir le degré potentiel d'acidification imputable au dégel printanier. Enfin, on a élaboré un système de modélisation et de gestion, baptisé RAISON, qui permet de gérer les données scientifiques sur les effets des pluies acides et d'évaluer les conséquences de diverses stratégies de réduction des émissions sulfureuses.

Les ententes

En février 1988 était signée la dernière des ententes fédérales-provinciales conclues avec les sept provinces de l'Est canadien au sujet des pluies acides. Quatre des sept provinces

ont appuyé ces ententes par une réglementation provinciale. Dans l'est du pays, les émissions d'anhydride sulfureux ont régressé, passant de 4,6 millions de tonnes en 1980 (année de référence) à environ 2,8 millions de tonnes en 1988. Le plafond de 2,3 millions de tonnes, qui a été fixé pour 1994, devrait être respecté.

Les ressources en eau

L'eau constitue la plus précieuse des ressources naturelles canadiennes, mais aussi la moins appréciée. Elle représente un élément essentiel de la vie et de la santé des êtres humains, ainsi qu'une composante clé des procédés industriels. L'eau fait partie intégrante des écosystèmes et des activités qui en dépendent. Les ressources aquatiques de notre pays font l'objet d'une pression grandissante, tant qualitativement que quantitativement, car le rythme d'augmentation de leur utilisation dépasse la croissance démographique ou la croissance économique. Il est donc primordial d'améliorer la gestion de nos ressources en eau.

• La politique fédérale des eaux
En 1988-1989, des plans d'action
détaillés ont été préparés pour orienter la mise en œuvre de la politique
fédérale des eaux, publiée en 1987.
On y aborde les points suivants : la
protection et la gestion de la qualité
des eaux, la tarification réaliste de
l'eau, les conflits d'utilisation de
l'eau, le Grand Nord, le changement climatique, les transferts entre
bassins, la planification intégrée des
bassins fluviaux et la bonification de
l'industrie canadienne de l'eau.

La surveillance quantitative de l'eau

Grâce aux accords à frais partagés conclus entre le gouvernement fédéral et l'ensemble des provinces et des territoires, on obtient des données sur les crues, sur les sécheresses et sur les réserves d'eau. Ces informations servent à résoudre les problèmes écologiques actuels, ainsi qu'à concevoir, à construire et à

exploiter les centrales hydroélectriques, les réseaux d'approvisionnement en eau, les usines de traitement des déchets, les réseaux de transport et les systèmes de prévision des crues. La population canadienne investit chaque année dans ces travaux plus de un milliard de dollars. La totalité des données recueillies au cours des cent trentesix dernières années sur le niveau et le débit des eaux a maintenant été regroupée sur disque optique et constitue ainsi un remarquable ensemble d'informations à la disposition d'un plus grand nombre d'utilisateurs, et ce, à un prix très modeste.

Vers le milieu des années 80, quatre des cinq Grands Lacs ont connu les plus hauts niveaux d'eau du siècle. Les gouvernements canadien et américain ont alors demandé à la Commission mixte internationale (CMI) d'examiner des façons d'atténuer les conséquences néfastes d'une fluctuation des niveaux d'eau des Grands Lacs. En 1988-1989, Environnement Canada a continué de fournir un solide appui administratifet technique à la réalisation de cette étude. Un rapport préliminaire sur la première phase du programme sera soumis à la fin du premier semestre de l'année 1989.

• Les accords de surveillance qualitative de l'eau

On procède à l'élargissement du programme national de surveillance de la qualité des eaux, grâce à la conclusion d'ententes fédérales-provinciales à frais partagés. Ces accords reposent sur les lignes directrices relatives à la qualité des eaux au Canada, élaborées sous les auspices du CCMRE. Des ententes ont été signées avec quatre provinces, et les négociations avec les autres progressent de façon satisfaisante.

• L'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs

Après un examen approfondi par le grand public, par les provinces de l'Ontario et du Québec, par les huit États limitrophes des Grands Lacs et par le gouvernement américain, un nouvel Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs a été signé avec les Etats-Unis, en novembre 1987. Plusieurs initiatives ont été entreprises, au cours de 1988-1989, en vue de mettre l'accord à exécution, notamment la conclusion d'une entente sur la catégorisation des produits chimiques toxiques en trois listes: 1) les produits présents et toxiques, 2) les produits présents et potentiellement toxiques, 3) les produits potentiellement présents et toxiques. On a également entrepris de revoir les 11 recommandations formulées par la CMI sur les objectifs relatifs à la qualité de l'eau.

On a entamé, en collaboration avec la province de l'Ontario, la première étape de l'élaboration des plans d'action corrective s'appliquant aux 17 points chauds canadiens contaminés par les toxiques. En février 1989, le Canada a transmis à la CMI son premier rapport découlant du protocole de 1987 à l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs de 1978. Ce rapport expose en détail les mesures prises au Canada pour mettre l'accord révisé à exécution.

Les plans de gestion des toxiques du lac Ontario et de la rivière Niagara

Après avoir mené des consultations publiques et coordonné les informations émanant de l'Environmental Protection Agency américaine, de l'État de New York et de la province de l'Ontario, on a préparé et divulgué, en février 1989, le Plan de gestion des toxiques du lac Ontario. Ce plan expose les effets actuels des produits chimiques toxiques et relève les critères permettant d'évaluer le résultat des mesures envisagées pour éliminer presque entièrement les rejets de produits chimiques toxiques persistants.

Le Plan de gestion des toxiques de la rivière Niagara est déjà en vigueur. Il exige une réduction de 50 p. 100, d'ici 1996, des rejets de certains produits chimiques provenant des deux rives du cours d'eau. En 1988-1989, C et P a préparé un rapport préliminaire sur cette question.

• Le fleuve Saint-Laurent

a Convention Canada-Québec sur le fleuve Saint-Laurent a été signée en juin 1988, par laquelle les deux gouvernements ont convenu de conclure un accord d'harmonisation de leurs programmes respectifs de dépollution et d'assainissement du fleuve. Le gouvernement fédéral s'est engagé à exécuter un plan d'action quinquennal assorti d'un budget de 110 millions de dollars, lequel comprend des programmes visant à protéger la qualité de l'eau et l'environnement contre les substances toxiques de provenance industrielle, à éliminer les sédiments contaminés du canal de Lachine et à présenter des plans de restauration des ports nationaux.

Un montant de 25 millions de dollars sera consacré à quatre programmes de conservation : la protection de la vie et de l'habitat de la faune et des plantes sauvages; l'élaboration et la mise en œuvre de plans de survie pour les espèces menacées d'extinction; l'évaluation de l'état des écosystèmes du fleuve; enfin, la création d'un parc marin au confluent de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent.

Par ailleurs, on a créé, à Montréal, le Centre Saint-Laurent, dont le mandat consiste à mettre au point et à employer des technologies environnementales, à faire des recherches écotoxicologiques et à produire des rapports sur l'état actuel du fleuve.

Les recherches hydrologiques

C et P a publié plus d'une centaine de rapports sur les sujets suivants : la présence, le sort et les effets aquatiques des contaminants toxiques dans les Grands Lacs, dans les fleuves Saint-Laurent, Fraser et Mackenzie, ainsi que dans les rivières

Athabasca et Yamaska; le processus déterminant la toxicité des effluents des usines de pâtes et papiers et des pesticides; l'échange de produits chimiques toxiques entre l'eau et les sédiments; l'amélioration des méthodes d'analyse, d'évaluation et de restauration des écosystèmes. D'importants travaux de recherche sur le terrain ont été entrepris dans plusieurs domaines: l'analyse des répercussions des effluents des usines de pâtes et papiers, dans le cadre du programme d'évaluation des substances d'intérêt prioritaire selon la Loi canadienne sur la protection de l'environnement; la relation entre le changement climatique et les terres; 'alimentation et la contamination des nappes aquifères; enfin, les moyens de réduire la sécheresse dans les Prairies.

La faune

Tant dans le secteur public que dans le secteur privé, on reconnaît largement la nécessité de prendre en compte, dans les décisions économiques, les préoccupations relatives à la gestion de la faune et de son habitat. Les ressources fauniques revêtent une importance primordiale dans les activités de subsistance aussi bien que dans l'industrie des loisirs. Ainsi, en 1987, 18,3 millions de Canadiens (91,3 p. 100) ont participé à une forme quelconque d'activité reliée à la faune, y consacrant 5,1 milliards de dollars. Par ailleurs, la santé et l'abondance des ressources fauniques constituent des indicateurs majeurs de l'état de l'environnement canadien.

La conservation des ressources fauniques canadiennes exige l'emploi soutenu de bonnes pratiques de gestion et suffisamment de flexibilité pour réagir à l'évolution de la situation. Les priorités sont les suivantes : le repérage et la protection des habitats fauniques essentiels; l'étude de l'habitat faunique, ainsi que celle de la biologie et de la dynamique des populations fauniques comme base de gestion efficace; la mise en œuvre de stratégies de protection de la faune, dont l'établissement et l'application d'une réglementation adéquate; le travail de coopération en matière de protection et de conservation des ressources fauniques avec les autres ordres de gouvernement, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Les oiseaux migrateurs

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), signé par le Canada et les États-Unis en 1986, et dont la mise à exécution a débuté en 1988, constitue un important effort de coopération entre plusieurs ordres de gouvernement - fédéral, provinces, territoires et Etats - et les organismes non gouvernementaux, en vue de la protection et de la gestion de la sauvagine. D'une durée de quinze ans et doté d'un budget de un milliard de dollars, ce plan vise principalement à rétablir, aux niveaux des années 70, les populations de sauvagine actuellement en baisse, en protégeant, au Canada, jusqu'à 1,6 million d'hectares de terres humides. Il favorisera également la conservation des autres espèces fauniques, des sols et des eaux et il stimulera l'économie, grâce aux retombées commerciales et aux emplois créés par les activités récréatives et touristiques.

Le gouvernement fédéral a alloué 1,7 million de dollars à la mise en œuvre de ce plan en 1988-1989. Cette somme - qui vient s'ajouter aux plus de huit millions de dollars fournis par les provinces, les organismes privés et des sources américaines - a servi à des projets dits de « première étape ». Ces projets consistent en des mesures d'amélioration et de préservation des habitats déjà en cours aux lacs Quill, en Saskatchewan, ainsi qu'au lac Buffalo et dans les cuvettes de Minedosa, en Alberta, dans le cadre du projet collectif Habitat des Prairies; également, dans la région de la baie Matchedash, en Ontario, à Nicolet, au Québec, à Grand Lake, au Nouveau-Brunswick, à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, et à Grove Pine, à l'Île-du-Prince-Edouard, dans le cadre du projet collectif Habitat de l'Est. Enfin, on a recensé les couples nicheurs de canards noirs dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et en Ontario, afin de suivre l'évolution de la reproduction de cette espèce.

L'habitat faunique

Les habitats essentiels à la survie de différentes espèces d'oiseaux migrateurs font l'objet de mesures de protection. En juin 1988, la baie Malpèque, à l'Île-du-Prince-Édouard, a été désignée « terre humide d'importance internationale » en vertu de la Convention de Ramsar, tandis qu'au mois d'août le bassin des Mines, en Nouvelle-Écosse, était constitué en réserve hémisphérique pour les oiseaux de rivage. Parmi les endroits bénéficiant d'une forme quelconque de protection pour la faune au Canada, on dénombre aujourd'hui près d'une centaine de réserves d'oiseaux migrateurs, 45 réserves nationales de faune, 30 lieux Ramsar en tant que zones humides d'importance internationale et 2 réserves hémisphériques jumelles pour les oiseaux de rivage.

Les espèces en danger d'extinction

Le nombre d'espèces considérées comme en danger d'extinction, menacées ou vulnérables croît beaucoup plus vite que le nombre de programmes consacrés à leur rétablissement. Etant donné ce déséquilibre, on a reconnu la nécessité d'élaborer une stratégie nationale faisant appel à tous les ordres de gouvernement et à toutes les parties intéressées. C'est dans cet esprit que les ministres canadiens responsables du dossier faunique ont avalisé, en septembre 1988, le Programme de rétablissement des espèces canadiennes en péril. L'organisme chargé de la réalisation de ce programme regroupe les services provinciaux, territoriaux et fédéraux de gestion faunique, ainsi que les trois principales organisations nationales vouées à la protection de la faune. Tous ces groupes ont comme objectif de travailler en coopération pour sauvegarder les espèces en danger d'extinction et pour empêcher que les espèces vulnérables ne soient menacées de disparition.

Un projet entrepris en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature (Canada) a donné lieu à la création du Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril, doté de deux millions de dollars, visant les espèces animales et végétales indigènes au Canada qui sont en danger d'extinction. Sont admissibles à une aide financière les projets entrepris entre avril 1988 et mars 1992.

Les efforts commencent à porter fruit : la population de grues blanches d'Amérique est passée de 43 à environ 200 oiseaux depuis la mise en œuvre du plan de rétablissement, en 1966, tandis que des programmes de réintroduction ont amené un accroissement des populations de faucons pèlerins.

• Les recherches en toxicologie faunique

Les recherches se poursuivent sur la concentration et l'effet des contaminants présents dans les oiseaux marins, les oiseaux de proie et autres espèces fauniques. Cette information sert à élaborer des plans de rétablissement pour les espèces en danger d'extinction, par exemple, le Plan de rétablissement du faucon pèlerin, établi en octobre 1988. Ces données sont également utilisées pour jauger la qualité de l'environnement, notamment par la surveillance continue des concentrations de dioxines et de furanes dans les œufs du goéland argenté des Grands Lacs et du Saint-Laurent, ainsi que chez le grand héron bleu dans l'estuaire du Fraser. Un résumé des recherches effectuées au Canada sur les contaminants dans les oiseaux de proie est maintenant achevé.

On a mis au point un système informatisé et national de cartographie illustrant les liens entre l'utilisation des pesticides et les espèces en danger d'extinction. Ce système aidera grandement les scientifiques à prévoir les effets de certains pesticides sur les espèces fauniques en danger d'extinction. À la suite de recherches au sujet des effets de l'insecticide Carbofuran sur la chouette

de terrier, une espèce en danger d'extinction, on a demandé à Agriculture Canada de procéder à une réévaluation officielle de ce produit.

Autres activités

• La coopération internationale

Tous les pays se soucient de l'environnement, et il se fait un peu partout dans le monde des découvertes technologiques qui peuvent profiter à tous. Le Canada a signé, en mai 1988, une entente sur l'environnement avec les Pays-Bas. Notre pays s'intéresse tout particulièrement aux compétences des Pays-Bas touchant la pollution par les oxydes d'azote. Par ailleurs, dans le cadre du Programme canadosoviétique de recherche dans l'Arctique, le Canada a accueilli, en novembre 1988, une délégation de biologistes soviétiques.

• L'état de l'environnement

La nouvelle série de fiches d'information et de rapports sur l'état de l'environnement s'est d'abord consacrée à l'urbanisation des terrés rurales, à la contamination de l'environnement marin de la Colombie-Britannique et aux effets des pluies acides dans les provinces de l'Atlantique. La version 1991 du rapport national sur l'état de l'environnement est en voie de préparation.

Le développement durable

Le mouvement en faveur du développement durable s'est traduit par diverses activités : la production d'un plan d'action en vue d'une stratégie fédérale sur le développement durable; l'intégration des préoccupations environnementales et des facteurs économiques dans les ententes de développement économique régional et les accords de développement économique; l'établissement d'une « banque de réussites » en matière de développement durable; la recherche sur les liens entre l'environnement et l'économie et sur l'évaluation des ressources.

Le Service canadien des parcs

En tant que Canadiens, nous tirons une juste fierté de la beauté de nos terres et de nos cours d'eau, ainsi que de l'histoire de notre pays. Il y a un peu plus d'un siècle, le gouvernement fédéral commençait à créer des parcs nationaux pour protéger des sites naturels remarquables et à désigner des lieux historiques pour commémorer des personnes, des endroits et des événements qui ont marqué l'histoire du Canada.

Les parcs et lieux historiques nationaux, dans leur ensemble, représentent l'essence même du Canada. Pour les Canadiens d'aujourd'hui et de demain, ils évoquent le milieu naturel dont nous sommes toujours tributaires et ils glorifient la mémoire des nombreux individus qui, au cours de leur vie, ont modelé notre pays.

Le mandat du Service canadien des parcs (SCP) consiste à sauvegarder à jamais les endroits qui illustrent le patrimoine naturel et culturel du Canada et à favoriser, chez le public, la connaissance et l'appréciation de ce patrimoine de façon à le léguer intact aux générations à venir.

Bien qu'incomplète, cette mosaïque nationale regroupe 34 parcs, deux parcs marins et 112 lieux historiques comprenant les canaux historiques. En outre, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a fait apposer plus de 1 000 plaques de bronze sur tout le territoire du pays. Le SCP participe également, en vertu d'ententes à frais partagés, à la protection de 44 lieux qui revêtent une importance historique ou architecturale nationale.

En 1988-1989, 12 millions de personnes ont visité les parcs nationaux canadiens et 6 millions, les lieux historiques nationaux.

Les faits saillants

 Des modifications à la Loi sur les parcs nationaux

Le 16 septembre 1988, après un examen minutieux du Comité législatif de la Chambre des communes et du Comité sénatorial de l'énergie et des ressources naturelles, d'importantes modifications à la Loi sur les parcs nationaux étaient officiellement promulguées. Lors des débats, plus d'une cinquantaine de témoins représentaient divers groupes de pression et le grand public, et plusieurs ajouts ont été apportés au projet de loi, notamment l'obligation de produire un plan de gestion dans les cinq années qui suivent la proclamation d'un parc national ou d'un parc marin national, ainsi que l'adoption d'une disposition faisant de l'intégrité écologique le premier critère à considérer dans un plan de gestion.

On a également peaufiné et renforcé le projet de loi en lui ajoutant des dispositions sur la protection de la faune et sur la constitution de zones vierges dans les parcs. La nouvelle version de la loi autorise la création du parc national des Prairies, en Saskatchewan, du parc national de la Péninsule-Bruce, en Ontario, et du premier parc marin national au Canada, le parc Fathom Five, près de Tobermory, en Ontario. La création de la réserve de parc national de l'Île-d'Ellesmere, dans les Territoires du Nord-Ouest, a été officiellement proclamée dans les amendements à la loi.

 La Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales

Aux termes de la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales, qui a reçu la sanction royale le 22 septembre 1988, aucune société ferroviaire ne peut enlever, démolir, modifier ou aliéner de quelque façon que ce soit une gare ferroviaire patrimoniale dont elle est propriétaire ou qu'elle administre, ou encore modifier l'une de ses caractéristiques patrimoniales, sans l'autorisation du gouverneur en conseil. On entend par gare patrimoniale un édifice ainsi désigné par le ministre de l'Environnement sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

En outre, en vertu de la loi, une société ferroviaire qui a l'intention d'entreprendre l'une ou l'autre des activités susmentionnées est tenue d'en demander l'autorisation au ministre de l'Environnement et d'aviser le public de son intention de présenter une telle demande. Une compagnie qui entreprend des travaux semblables sans l'autorisation du gouverneur en conseil s'expose à une amende minimale de 50 000 \$.

La Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales sera officiellement proclamée au cours de l'exercice financier 1989-1990.

La protection et la gestion des ressources naturelles

• La mise en vigueur

Le programme de mise en application des lois est maintenant bien établi et il a atteint ses objectifs dans sept activités spéciales entreprises de concert avec le personnel des bureaux régionaux et des parcs, au cours de l'année 1988-1989. Grâce à ces interventions, des contrevenants ont été condamnés pour avoir chassé l'orignal dans le parc national du Gros-Morne; d'autres personnes font face à des accusations de pêche du saumon au filet dans le parc national Kouchibouguac et de braconnage du gros gibier dans le parc national Jasper.

Ce programme tire sa force des modifications apportées à la *Loi sur les parcs nationaux*, faisant passer les sanctions d'un maximum de 500 \$ pour toute infraction à une amende pouvant atteindre 150 000 \$ – éventuellement assortie d'un emprisonnement de six mois – pour le braconnage de certaines espèces qui sont recherchées comme trophée ou qui sont en danger d'extinction.

La Section de la mise en vigueur des lois a été dotée du personnel nécessaire pour réprimer le braconnage dans les parcs nationaux. Ainsi, cinq spécialistes en application de la loi sont maintenant sur place dans les régions, tandis qu'à l'administration centrale on peut compter sur les services d'un gestionnaire, d'un agent de renseignements, ainsi que d'un agent technique préposé également à la formation.

Cette section a en outre fait l'acquisition d'appareils de haute technologie destinés à la mise en application de la loi et spécialement conçus pour dépister le braconnage. Elle a par ailleurs entamé avec la Gendarmerie royale du Canada des discussions sur la possibilité d'avoir directement accès au centre d'information de la police canadienne et au système de récupération de renseignements judiciaires.

• La gestion des ressources

Le SCP continue d'améliorer ses techniques de gestion de la végétation, en vue de protéger les écosystèmes des parcs nationaux et d'acquérir des compétences dans la gestion des incendies en tant que processus naturel d'évolution écosystémique. Dans les parcs nationaux Elk Island, Banff et Jasper, des zones spéciales sont désignées pour des opérations de brûlage dirigé. Le 17 avril 1988, les autorités du parc national Banff ont incendié 1 500 hectares, représentant la plus importante opération du genre jamais effectuée par le SCP. La gestion de ces brûlages dirigés a constitué un excellent exercice pour la nouvelle équipe d'intervention en cas d'incendie.

En vue de maintenir ou de rétablir l'intégrité écosystémique des parcs, le SCP a poursuivi la mise en œuvre d'un plan de gestion des ressources axé sur la protection du pluvier siffleur dans le parc national de l'Iledu-Prince-Edouard, ainsi que dans les parcs nationaux Kejimkujik, en Nouvelle-Ecosse, et Kouchibouguac, au Nouveau-Brunswick. Au parc national Fundy, au Nouveau-Brunswick, on a mis sur pied un programme de réintroduction du faucon pèlerin, analogue à celui adopté subséquemment au parc national Forillon, au Québec, pour accroître la population de cette espèce menacée d'extinction. Des programmes de réintroduction de la martre des pins, elle aussi en danger d'extinction, sont en cours dans les parcs nationaux du Gros-Morne et Terra-Nova, à Terre-Neuve, ainsi que dans les parcs nationaux Kejimkujik et Fundy.

• Les plans de gestion

En novembre 1988, au terme de huit années de travaux englobant l'un des programmes de consultation publique les plus vastes jamais entrepris par le SCP, le ministre de l'Environnement donnait son accord aux plans de gestion élaborés pour Banff, Jasper, Kootenay et Yoho. Il a également donné son aval au plan d'aménagement urbain de Jasper et aux plans de gestion de Waskesiu et de Wasagaming, deux petites collectivités dans les parcs nationaux de Prince-Albert et du Mont-Riding. Le plan de Wasagaming est axé sur l'amélioration des services municipaux et des équipements publics, tandis que celui de Wakesiu trace les étapes de la mise en valeur du patrimoine de l'endroit. Enfin, le plan de gestion du parc national Forillon, qui datait de 1978, a été modifié en fonction d'un accroissement des recettes touristiques.

Pour la première fois, les plans de gestion approuvés en 1988-1989 prévoyaient la création de zones vierges, conformément aux modifications apportées en 1988 à la Loi sur les parcs nationaux.

Au cours de l'année, des plans de gestion ont été entérinés pour Fort-Wellington, Fort-Battleford et la Piste-Chilkoot. Ces plans renferment des directives sur la recherche, la protection des ressources, la commercialisation, l'interprétation et l'aménagement d'installations d'accueil, dans le but d'orienter la gestion et la mise en valeur de ces parcs.

Par ailleurs, on a tenu des consultations publiques à Terre-Neuve sur l'avenir de Port-au-Choix, de même qu'à Halifax, en Nouvelle-Écosse, au sujet des plans de la citadelle.

Les négociations sur les nouveaux parcs

Le défi du SCP réside dans le fait d'avoir à représenter toute la diversité naturelle du Canada au sein du réseau des parcs nationaux. À l'heure actuelle, les 34 parcs nationaux du pays sont situés dans 21 des 39 régions naturelles terrestres.

D'après ces données, le réseau des parcs nationaux est donc complet à environ 54 p. 100. Seulement 2 des 29 régions marines sont représentées dans ce réseau : une par un parc marin national, l'autre par une réserve de parc marin national. Le SCP tente de parachever le réseau des parcs avant que ne disparaissent, peut-être à jamais, les possibilités qui existent actuellement.

Six projets de parc national sont en cours. Ceux qui concernent le Bras-Est-du-Grand-Lac-des-Esclaves et les Plaines-d'Old-Crow font l'objet de négociations dans le cadre des revendications territoriales formulées par les Dénés et les Métis, ainsi que par le Conseil des Indiens du Yukon. D'autres discussions se déroulent pour la création éventuelle de quatre parcs nationaux à proximité du nord de la terre de Baffin, sur l'île Banks, dans la région du lac Bluenose et près de Churchill. En outre, on est en train de préparer des plans en vue de terminer les réseaux canadiens des parcs nationaux et des parcs marins nationaux.

Les prix du patrimoine

Lors d'une cérémonie qui s'est déroulée sur la colline parlementaire le 20 février 1989, à l'occasion de la Journée du patrimoine, le ministre de l'Environnement a officiellement récompensé les dix lauréats des prix du patrimoine décernés par le SCP. Ces prix servent à reconnaître la contribution exceptionnelle des récipiendaires à la protection du patrimoine naturel et culturel. Les lauréats pour l'année 1988 étaient les suivants :

G.H.U. (Terk) Bayly, de l'Ontario, président de la Niagara Escarpment Commission et ex-président de la Fondation du patrimoine ontarien.

Marc Denhez, de l'Ontario, avocat d'Ottawa spécialisé dans les questions de patrimoine et auteur de l'ouvrage intitulé Heritage Fights Back.

L'Island Nature Trust, de l'Îledu-Prince-Édouard, organisme qui s'intéresse de près à l'élaboration des lois provinciales, notamment l'Environmental Protection Act for P.E.I. et la Provincial Conservation Strategy.

Sœur Estelle Lacoursière, du Québec, professeure de botanique et auteure de 24 ouvrages, dont l'Étang apprivoisé et l'Arbrier québécois.

Le père Donat Martineau, du Québec, fondateur de la Société du patrimoine de l'Abitibi-Témiscamingue, qui a contribué à faire désigner le fort Témiscamingue comme lieu historique national.

Feu **Bill Mason**, du Québec, ancien membre de la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada. Il s'est acquis une renommée nationale et internationale grâce aux 18 films qu'il a réalisés sur le thème de la nature sauvage, dont *Paddle to the Sea*.

La Société pour la conservation des sites naturels du Canada, organisme national sans but lucratif

organisme national sans but lucratif voué à la préservation des zones naturelles canadiennes revêtant une importance écologique.

Le **Comité du tourisme de Pangnirtung**, dans les Territoires du Nord-Ouest, comité communautaire chargé de coordonner et de réaliser des programmes de développement touristique dans le sud-est de la terre de Baffin.

Muriel Kent Roy, du Nouveau-Brunswick, directrice du Centre des études acadiennes à l'université de Moncton.

John Woodworth, de la Colombie-Britannique, directeur fondateur de l'Okanagan-Similkameen Parks Society et du Nature Truşt of British Columbia. M. Woodworth continue de consacrer tous ses efforts à la piste historique Alexander-Mackenzie.

Le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine

Le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine est un organisme interministériel qui conseille le ministre de l'Environnement sur la désignation à accorder aux édifices fédéraux du patrimoine. Comme le gouvernement fédéral a pour politique

de conserver et de réutiliser les immeubles ainsi désignés, le bureau conseille les ministères propriétaires quant à la meilleure façon d'en préserver le caractère historique. Les édifices fédéraux du patrimoine se divisent en deux catégories : les immeubles « classés », qui possèdent la plus grande valeur patrimoniale, et les immeubles « reconnus », dont la valeur patrimoniale est moindre. Le bureau a, jusqu'à maintenant, évalué 987 édifices, dont 77 sont désignés classés, et 336, reconnus.

En 1988–1989, le répertoire des édifices fédéraux du patrimoine s'est enrichi de 22 édifices classés et de 91 édifices reconnus, dont une série de hangars de la base des Forces canadiennes de Borden, en Ontario, remontant à la Première Guerre mondiale, ainsi que le phare de l'île de Sable, en Nouvelle-Écosse.

Les ministères qui souhaitent apporter des modifications à un édifice fédéral du patrimoine doivent, en premier lieu, consulter le bureau. Si les changements envisagés touchent le cachet historique de l'édifice, ils sont considérés comme une « intervention majeure ». En 1988-1989, les projets de cette catégorie soumis au bureau portaient sur 24 édifices fédéraux du patrimoine.

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a accueilli trois nouveaux membres en 1988-1989. Il s'agit de John White, de Marion Beyea et de John Bayly, qui représentent respectivement l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et les Territoires du Nord-Ouest.

Cette commission est l'organisme officiel nommé par le gouverneur en conseil pour conseiller le ministre de l'Environnement sur la commémoration de faits historiques. Il revient au Ministre d'élaborer et de réaliser un programme national pour commémorer l'importance historique nationale de personnes, de lieux ou d'événements.

Seize membres, représentant chaque province et territoire, sont nommés à la commission pour une période de cinq ans. Les provinces de l'Ontario et du Québec comptent chacune deux représentants. L'archiviste national et un représentant des Musées nationaux du Canada figurent au nombre des autres membres. Depuis sa fondation en 1919, la commission a présenté plus de 5 000 recommandations, qui se sont traduites par la mise en place de plus d'un millier de plaques rappelant des pages de l'histoire canadienne.

• Les rivières du patrimoine canadien

Le réseau des rivières du patrimoine canadien englobe aujourd'hui 17 cours d'eau dans l'ensemble du pays. Bien qu'aucune nouvelle proposition n'ait été soumise en 1988-1989, trois rivières relevant du SCP ont officiellement été désignées, à savoir l'Athabasca, la Saskatchewan-Nord et la Kicking Horse. Des plans de gestion pour neuf de ces rivières désignées, dont le parcours totalise quelque 1 200 kilomètres, ont déjà été présentés à la Commission des rivières du patrimoine canadien.

Le réseau des rivières du patrimoine canadien est un programme commun fédéral-provincial-territorial qui a été créé en 1984. L'Île-du-Prince-Édouard s'étant jointe au programme en juin 1988, on compte maintenant 11 gouvernements participants, soit 8 provinces et les 2 territoires, outre le gouvernement fédéral. Les cours d'eau ainsi désignés en vertu de leurs caractéristiques naturelles, historiques ou récréatives exceptionnelles sont protégés par des plans de gestion à long terme.

La commercialisation

Dans le cadre d'une étude de marché nationale, le SCP a interrogé plus de 2 000 Canadiens, âgés d'au moins seize ans, pour recueillir les données essentielles à l'élaboration de stratégies de mise en marché. Cette étude permettra ainsi de mieux cibler les programmes de commercialisation, les stratégies de communication et la planification du produit. Elle constitue également une base de données en commercialisation qui servira de repère pour suivre l'évolution du marché national et de cadre pour la détermination des besoins en données supplémentaires.

Le SCP a conçu la première stratégie de commercialisation nationale et à long terme, qui fera l'objet de consultations et d'approbations internes en 1989-1990. Ce projet de stratégie aborde de nombreux aspects du programme et sa relation avec la clientèle aux niveaux national, régional et local.

Diverses initiatives de commercialisation ont également été entreprises en région, dont notamment la conjugaison des efforts pour l'établissement d'une stratégie de mise en marché des parcs et des lieux historiques de la région de l'Atlantique, au Cap-Breton, ainsi que les initiatives de communication et de commercialisation du bureau régional du Québec. Dans plusieurs parcs, lieux historiques et canaux, on a aussi entrepris des activités de commercialisation.

Enfin, des séances de formation et un certain nombre d'ateliers internationaux ont été organisés sur le thème de la commercialisation au cours de 1988-1989. Le SCP continuera de privilégier ce type d'activités qui contribuent énormément à l'intégration de la commercialisation et au perfectionnement des compétences internes.

• Les visiteurs des parcs nationaux

Pour mieux répondre aux besoins des visiteurs, on a adopté, en 1985, une approche plus intégrée. Basé sur le marché potentiel des visiteurs, ce concept aide à déterminer les différentes façons d'adapter les services aux besoins et aux goûts des gens. On a préparé à cette fin un guide d'initiation qui a été distribué à divers organismes chargés de la gestion des parcs au sein d'organismes provinciaux, territoriaux et autres. Des membres du personnel de ces organismes ont participé à des

ateliers sur la planification des services, mis sur pied par le SCP de concert avec l'université de Waterloo et d'autres organisations. On prépare actuellement des plans de services pour la majorité des parcs nationaux.

Le SCP vient d'adopter une stratégie et un plan d'action pour offrir aux visiteurs handicapés un accès au moins minimal à l'ensemble des parcs, d'ici les cinq à huit prochaines années. On a établi les normes d'accessibilité, préparé les devis en vue de l'aménagement et mis au point des programmes de formation pour le personnel.

De nouvelles aides à l'interprétation ont été mises en place pour les visiteurs qui ont des besoins particuliers, dont l'interprétation en langage gestuel au parc historique national du Fort-George, ainsi que l'installation de rampes pour fauteuils roulants et d'inscriptions en braille au parc national Forillon. On a également entamé, avec des organismes nationaux non gouvernementaux représentant les personnes handicapées, des négociations sur des conseils et des services d'interprétation supplémentaires.

Un accent tout particulier a été mis sur la menace que font peser les pluies acides sur le Canada et sur l'ensemble de son patrimoine historique. Les interprètes des parcs ont distribué des macarons et des fiches d'information, organisé des feux de camp en soirée sur ce thème et encouragé les visiteurs à intervenir auprès des autorités compétentes.

En collaboration avec la National Association of Interpretation des États-Unis et Interprétation Canada, le SCP procède à l'établissement d'un inventaire canado-américain des activités de formation pour les interprètes des parcs.

L'Association canadienne de l'ajisme exploite maintenant 13 auberges de jeunesse dans le réseau des parcs nationaux. Elle offre également des programmes de perfectionnement et de sensibilisation au patrimoine à quelque 48 000 clients, chaque année.

Le bénévolat

Plus de 4 000 bénévoles ont consacré près de cent mille heures à 357 travaux au cours de l'année 1988-1989, venant ainsi compléter les services déjà dispensés dans les parcs et en offrir de nouveaux. Le concours des bénévoles a porté sur des activités fort variées : festivals d'observation des baleines et campagnes de ramassage des détritus à la réserve de parc national Pacific Rim; recherches archéologiques, en Ontario; programme d'animation pour les enfants au parc historique national du Fort-Wellington; exposés de formation à l'intention du personnel du parc national Pukaskwa; joutes nautiques en canot et concours de lancer de bouse de bison au parc national du Mont-Riding; révision des illustrations et du texte d'une publication sur la réserve de parc national Auyuittuq. Les bénévoles sont surtout recrutés parmi la population locale et les visiteurs. Plusieurs cependant viennent de l'étranger et sont affectés à divers projets dans l'ensemble du réseau.

On a également mis sur pied un système pour centraliser la sélection et l'affectation des bénévoles internationaux. Le SCP a reçu à cet égard plus de 250 demandes en provenance de l'étranger, en 1988-1989; de ce nombre une douzaine de candidats ont été retenus.

Les associations coopérantes

Au cours de l'année, 33 associations coopérantes composées de près de 3 700 membres ont prêté leur concours au personnel des parcs et lieux historiques nationaux dans les dix provinces et au Yukon. Leur apport se chiffre à cinquantecinq mille heures de bénévolat pour 600 événements. Plus de 100 000 visiteurs dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les canaux historiques ont bénéficié du dévouement et de la créativité des bénévoles.

Les visiteurs ont dépensé près de deux millions de dollars à l'achat de publications et d'autres produits se rapportant aux parcs, ainsi que pour les services offerts dans les points

de vente exploités par les associations coopérantes. Ces associations ont mis sur le marché, en 1988-1989, plus de 150 nouveaux produits.

Parmi les événements marquants de l'année, mentionnons la tenue à Hecla, au Manitoba, en octobre 1988, du troisième atelier bisannuel pour les associations coopérantes. Cet atelier national est coparrainé par les Partenaires des parcs canadiens, Parcs Manitoba et le Service canadien des parcs.

La Fédération nationale des associations coopérantes a pris la nouvelle appellation de Partenaires des parcs canadiens, afin de mieux faire ressortir les liens de plus en plus étroits qu'elle entend tisser avec le SCP.

En ce qui concerne les associations coopérantes elles-mêmes, les Amis du plein air ont versé quelque 30 000 \$ pour l'agrandissement du centre d'accueil à Chéticamp, y compris les locaux de leur librairie. Grâce aux services du nouvel agent de mise en marché du programme des associations coopérantes, ces dernières ont triplé leurs contacts avec les distributeurs de biens et services à thème patrimonial.

La région de l'Atlantique

• Gros-Morne

En juin 1988, Son Altesse Royale le prince Edward dévoilait officiellement une plaque proclamant le parc national du Gros-Morne, à Terre-Neuve, site du patrimoine mondial. Le spectaculaire environnement sauvage du parc, internationalement renommé pour les plissements et dislocations tectoniques qu'on peut y observer, le classe d'emblée dans la catégorie des beautés naturelles exceptionnelles inscrites sur la liste du patrimoine mondial.

Fort-Amherst-Port-la-Joye

Les fouilles archéologiques se sont poursuivies pour une deuxième année consécutive au parc historique national Fort-Amherst-Port-la-Joye, dans l'Île-du-Prince-Édouard, pour mettre au jour un plus grand nombre d'artefacts provenant du poste français qui y a prospéré au milieu du xvIIII^e siècle. Une cave contenant des objets personnels de familles acadiennes qui habitaient le fort a constitué la plus excitante découverte.

• Île-Grassy

Au mois de mai, le gouvernement fédéral et l'administration provinciale ont annoncé un projet d'aménagement de 1,1 million de dollars pour le parc historique national de l'Île-Grassy, à Canso, en Nouvelle-Écosse. Au xviiie siècle, cet endroit était une base importante pour la pêche et constituait l'un des principaux ports d'escale entre l'Europe et les colonies.

La citadelle de Halifax

En novembre 1988, le gouvernement fédéral a alloué 2,4 millions de dollars pour la restauration de la citadelle de Halifax, en vue de la conservation de l'un des plus importants monuments du patrimoine canadien.

La région du Québec

Un bureau d'information inauguré au Centre Infotourisme

Le bureau régional du Québec du SCP a ouvert, au nouveau Centre Infotourisme de Montréal, un stand d'information où le visiteur peut obtenir des renseignements sur les diverses facettes du réseau régional du SCP et sur les deux autres services d'Environnement Canada en place au Québec. Plus de 300 000 touristes canadiens et étrangers ont visité le centre en 1989.

• Grosse-Île

Aux termes d'une entente signée en août 1988 avec le ministère fédéral de l'Agriculture, ce lieu historique national sera bientôt cédé au SCP, pour qu'y soit commémoré le thème de l'immigration au Canada. Entretemps, des travaux ont été entrepris pour consolider certains bâtiments.

• Le canal de Lachine (Montréal)

Un plan quinquennal de décontamination du canal de Lachine, au coût de dix millions de dollars, a débuté en 1988. Les travaux prévoient notamment la construction, le long du canal, de conteneurs spéciaux destinés à entreposer les matériaux excavés.

Saint-André-de-Kamouraska (Saint-André)

Dans le cadre du programme national de partage des frais pour les lieux historiques nationaux, Environnement Canada a versé un montant de 200 000 \$ en vue de la restauration de l'église de Saint-André, bel exemple du style à la récollette. Les paroissiens et l'ancien ministère de l'Expansion industrielle régionale ont également versé une contribution financière.

La région de l'Ontario

Le théâtre Winter Garden (Toronto)

Dans le cadre d'un accord à frais partagés avec la Fondation du patrimoine ontarien, le ministère de l'Environnement a versé 240 300 \$ pour la deuxième phase du programme de restauration des éléments décoratifs de ce théâtre. Cet accord assure la protection du plus beau théâtre avec terrasse sur le toit encore intact dans le monde. Un historien préparera de la documentation spécialisée sur l'histoire du théâtre.

La maison de George Brown (Toronto)

Le ministère de l'Environnement a alloué 680 000 \$ à la restauration de la maison de George Brown, dans le cadre d'un accord à frais partagés avec la Fondation du patrimoine ontarien. En outre, le SCP a conservé les 2 000 volumes de la collection de livres de George et d'Anne Brown, restauré et meublé la bibliothèque de la maison, de même qu'installé un dispositif d'animation interprétative.

Une trousse d'information sur Manitou Mounds

En collaboration avec la bande Rainy River, le SCP a préparé une importante trousse d'information sur les tertres funéraires préhistoriques le long de la rivière Rainy, afin de sensibiliser les gens au patrimoine, aux coutumes et aux traditions autochtones. Cette trousse sera utilisée dans le programme d'études autochtones des écoles de la région de la rivière Rainy.

La région des Prairies et du Nord

• Île-d'Ellesmere (Territoires du Nord-Ouest)

La réserve de parc national de l'Île-d'Ellesmere a été officiellement établie le 6 septembre 1988, avec la mise à part d'une superficie de 37 775 kilomètres carrés dans le nord de l'île. Cette réserve protège une portion représentative de la région naturelle de l'Arctique oriental et permet au Canada d'affirmer pacifiquement sa souveraineté sur l'extrémité septentrionale du continent. Des bâtiments administratifs ont été construits à Tanquary Fjord.

• Des Prairies (Saskatchewan)

Le 23 septembre 1988, après cinq années de négociation, le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan ont conclu une nouvelle entente portant sur la création du parc national des Prairies, dans le sud-ouest de la province. Cette entente vient remplacer deux accords fédéraux-provinciaux signés en juin 1981, concernant la création du parc ainsi que l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. Le parc projeté sera constitué d'une portion orientale et d'une portion occidentale, totalisant 906,5 kilomètres carrés. En vertu de la nouvelle entente, une superficie de 336,6 kilomètres carrés de terre a été désignée réserve minérale de la Couronne, de sorte que l'exploration du pétrole et du gaz y est interdite. Une fois que le gouvernement fédéral aura acquis toutes ces terres, les autorités provinciales lui en transféreront l'administration et le contrôle.

Wood Buffalo (Alberta et Territoires du Nord-Ouest)

Un programme de rétablissement de la population de faucons pèlerins se poursuit dans le secteur du delta des rivières la Paix et Athabasca, à l'intérieur du parc. En 1988-1989, 25 œufs provenant de sept nids de faucons pèlerins ont éclos; 10 avaient été couvés par des oiseaux d'une autre espèce. Les autorités du parc, le Service canadien de la faune et les Ressources halieutiques et fauniques de l'Alberta collaborent, depuis huit ans, à des activités de recherche et de gestion concernant la sousespèce du faucon pèlerin peuplant le nord-est de l'Alberta – l'unique population de cette sous-espèce existant encore dans la forêt boréale. Dans le cadre d'un plan de rétablissement intergouvernemental préparé en 1988, les couples nicheurs du parc national Wood Buffalo seront visés par plusieurs programmes : surveillance des concentrations de produits chimiques, couvaison en nid nourricier et remise en liberté.

La maladie qui frappe les bisons du parc national Wood Buffalo et des lieux environnants, en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest, demeure une question épineuse. En février 1989, le ministre de l'Environnement a soumis le dossier à une commission d'évaluation environnementale composée de cinq membres, à la demande du ministre de l'Agriculture. On rassemble actuellement des données techniques et scientifigues à l'intention de la commission. Des audiences publiques se tiendront en 1990, et la commission devrait faire connaître ses recommandations plus tard au cours de cette même année.

La région de l'Ouest

L'autonomie de Banff (Alberta) Depuis le début des années 60, la

Depuis le debut des années 60, la question de l'autonomie administrative des lotissements urbains sis

dans les parcs, et plus particulièrement celle de Banff et de Jasper, fait l'objet de débats plus ou moins animés. À un moment ou à un autre, tous les partis politiques fédéraux ont appuyé ce concept démocratique.

Le 13 juin 1988, la population de Banff s'est déclarée à 65 p. 100 favorable à ce que la ville acquière le statut de municipalité. Depuis, les représentants du SCP, de la province de l'Alberta et du district scolaire numéro 102 de Banff ont travaillé ensemble en vue de la constitution de Banff en municipalité, le 1^{er} janvier 1990.

L'option privilégiée pour le référendum décrivait Banff comme une ville possédant les droits, pouvoirs et responsabilités de toute autre ville de l'Alberta, sauf ceux reconnaissant qu'elle est enclavée dans un parc national.

Moresby-Sud (Colombie-Britannique)

Le 12 juillet 1988, le Canada et la Colombie-Britannique signaient le premier protocole d'entente portant sur la création de la réserve de parc national Moresby-Sud et comprenant également la promotion du développement économique régional. En tout, la contribution fédérale s'élève à 106 millions de dollars sur huit années. Les travaux d'aménagement du parc réalisés au cours de 1988-1989 sont décrits ci-dessous.

Le SCP a établi un bureau à North Vancouver, chargé principalement de la mise en œuvre de cette entente.

On a établi dans les îles de la Reine-Charlotte un nouveau bureau ayant le mandat de gérer la réserve de parc national Moresby-Sud/Gwaii Haanas.

À diverses périodes de l'année, des représentants du SCP ont négocié avec les Haidas pour tenter de conclure une entente mutuellement satisfaisante sur la planification, la gestion et l'exploitation de la réserve de parc national. Le programme de développement économique régional a débuté par des études sur les conditions nécessaires à l'aménagement éventuel d'un port pour petites embarcations à Sandspit, à la construction de centres d'information et d'accueil dans la ville de Queen Charlotte et à Sandspit, ainsi qu'à la formation d'un comité fédéral-provincial de planification et de coordination.

• Le S.S. Moyie (Kaslo, en Colombie-Britannique)

Dans le cadre d'un accord à frais partagés conclu avec la Kootenay Lake Historical Society et le village de Kaslo, le gouvernement fédéral s'est engagé à allouer 175 000 \$ aux travaux de stabilisation et de préservation de ce navire qui constituait, lors de sa mise hors service, le plus ancien bateau à aubes de fabrication canadienne encore en activité.

L'aqueduc de Brooks (Brooks, en Alberta)

Le ministère de l'Environnement a alloué 150 000 \$, en vertu d'un accord de protection du patrimoine conclu avec la province de l'Alberta et l'Eastern Irrigation District, pour la construction d'installations d'accueil et d'interprétation. L'aqueduc de Brooks a été construit en béton armé entre 1912 et 1914.

L'Administration

L'Administration voit à la gestion générale du ministère de l'Environnement, en coordonnant et en orientant les politiques environnementales, ainsi qu'en nouant des liens avec les organismes nationaux et internationaux dont la coopération et le soutien sont essentiels à la réalisation du mandat d'Environnement Canada.

Le programme de l'Administration comprend les bureaux de direction (incluant les cabinets du ministre et du sous-ministre), le Service des politiques du ministère, le conseiller scientifique, le Service des finances et de l'administration, la Direction générale du personnel et celle des communications.

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales et le Conseil consultatif canadien de l'environnement, deux organismes qui relèvent directement du ministre de l'Environnement, en font aussi partie.

Le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE)

- L'élimination graduelle des BPC
 Lors d'une assemblée extraordinaire tenue en septembre 1988, les ministres du CCMRE ont convenu d'interdire au Canada l'utilisation de tous les BPC, d'ici 1993. Un plan d'action a été approuvé, exposant les principaux éléments d'un programme d'élimination graduelle fondé sur une collaboration fédérale-provinciale. En outre, on a accéléré la mise en œuvre du programme commun de gestion des déchets dangereux.
- Le groupe de travail national sur l'environnement et l'économie

 Le groupe de travail a soumis un
 compte rendu de ses activités au
 CCMRE en octobre 1988, faisant le
 point sur la mise en application, par
 les secteurs privé et public, des
 recommandations contenues dans
 son premier rapport déposé en
 septembre 1987.

• La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

En octobre 1988, le Premier ministre annonçait la création de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, comme l'avait recommandé, en 1987, un groupe de travail portant le même nom. M. David Johnston, recteur et principal de l'université McGill, a été nommé président de la table ronde nationale, dont les membres proviennent du gouvernement, du monde des affaires, du secteur universitaire, d'organismes de recherche et de groupes écologiques. La première réunion a eu lieu en juin 1989.

Le programme Choix environnemental

On annonçait, en juin 1988, la création du Programme des produits écologiques, qui a changé de nom par la suite pour devenir le programme Choix environnemental. Ce programme a pour objet d'aider les consommateurs à reconnaître les biens et services non dommageables à l'environnement. En prenant des décisions écologiquement judicieuses, les consommateurs favoriseront la mise en marché de produits et de services moins nuisibles et aideront à atténuer les problèmes de pollution et d'élimination des déchets.

Un comité, dont les membres ont été désignés par le ministre de l'Environnement et dont Pat Delbridge assume la présidence, voit à l'établissement des normes auxquelles doivent satisfaire les produits. Ce comité est composé de défenseurs des consommateurs, ainsi que de représentants du monde des affaires, des sciences et du droit de l'environnement.

L'Association canadienne de normalisation a été choisie comme organisme impartial chargé de mettre à l'essai les produits et de certifier qu'ils répondent aux critères du programme et peuvent afficher l'Éco-Logo.

En mars 1989, on a soumis au public des directives provisoires fixant les critères pour trois catégories de produits : l'huile à moteur régénérée, les matériaux isolants faits de fibre cellulosique ligneuse recyclée et certains produits à base de plastique recyclé.

La Semaine de l'environnement de 1988

Plus de 250 organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et des milliers de Canadiens ont participé aux célébrations entourant la Semaine de l'environnement, qui s'est déroulée du 30 mai au 5 juin 1988.

Cette semaine était placée sous le thème « Notre avenir à tous », titre du rapport de la commission Brundtland (1987). Elle a donné lieu à des activités plus nombreuses et plus diversifiées que jamais : ramassage de déchets dangereux, campagnes de dépollution et de recyclage, démonstration de méthodes de culture organique, programmes d'accroissement des populations de saumons et de canards branchus, ainsi que « chasses au trésor » à thème écologique.

La campagne de communication sur les pluies acides

Un programme de 1,5 million de dollars a été mis sur pied pour convaincre les Américains que leur pays devait réduire les émissions polluantes à l'origine des pluies acides. L'un des principaux volets de ce programme consistait en une campagne de publicité qui, grâce à des panneaux publicitaires et à des annonces à la radio et dans des revues, visait à rejoindre les quelque dix millions de touristes américains qui visitent le Canada chaque été. Environnement Canada a également aidé des organismes écologiques canadiens à entreprendre des projets en vue de sensibiliser la population des grandes villes américaines situées non loin de la frontière canado-américaine.

Le système de bureautique du ministère

Le système de bureautique du ministère (SBM) permet à des milliers d'usagers d'échanger de l'information partout au pays. Il est devenu opérationnel en août 1987 avec l'ouverture d'Infoplace, le centre névralgique aménagé à

l'administration centrale, à Hull. En avril 1989, le SBM comptait au-delà de 3 000 usagers disséminés dans plus de 80 endroits. Au terme du projet, le système devrait comprendre 120 maillons reliant 4 000 usagers à travers le Canada. Grâce à son réseau bureautique, l'un des plus étendus du Canada, le ministère de l'Environnement est le chef de file dans ce domaine au sein de la fonction publique fédérale.

Tout usager du SBM peut communiquer avec un autre usager, tant à l'intérieur d'un même édifice qu'à l'autre bout du pays. Ce réseau bureautique permet également de préparer des documents, des plans et des budgets, d'établir des calendriers, de transmettre des messages, d'échanger de l'information, de travailler en commun sur des projets et de consulter des banques de données internes et externes.

Déjà, les avantages du système se font sentir sur le plan individuel et sur le plan organisationnel. De nombreux employés ont amélioré l'aspect routinier de leurs tâches et la qualité de leur travail en recourant aux divers outils disponibles: chiffriers électroniques, classement automatisé, gestion des activités, traitement de texte et courrier électronique. De son côté, le ministère de l'Environnement profite également des avantages de cette approche collective à la gestion des projets et de l'information. À tous les niveaux de l'organisation, le service de courrier électronique permet aux gestionnaires de demander ou de fournir de l'information.

Le SBM commence réellement à se rentabiliser à mesure qu'il prend de l'envergure et que les usagers y recourent couramment pour leurs tâches administratives, opérationnelles et scientifiques. Ainsi, il existe des procédures automatisées pour l'approvisionnement, l'adjudication des contrats, le matériel utilisé, le classement du courrier, la gestion des archives ministérielles, la gestion de la paie, la gestion de l'information sur les ressources humaines et la gestion des dossiers sur les immobilisations du SCP.

En outre, des « portes de sortie » permettront de communiquer avec des organismes et des réseaux externes, notamment le système financier d'Approvisionnements et Services Canada, le réseau DOBIS de la Bibliothèque nationale et divers autres systèmes exploités par des services commerciaux privés.

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE) administre le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE) au nom du ministre de l'Environnement.

La réforme du PEEE

En septembre 1987, le ministre fédéral de l'Environnement publiait un Livre vert pour orienter la discussion publique sur les éventuelles modifications à apporter au processus d'évaluation des impacts environnementaux. Au cours de l'automne de 1987, le BFEEE a tenu des réunions dans les grands centres du pays pour permettre au public d'exprimer ses vues et ses attentes. À la suite de cette année de concertation intense, le Ministre annonçait, en 1988, que le PEEE serait doté d'une assise législative.

Le 4 mai 1988, le BFEEE publiait un rapport intitulé Assemblée nationale consultative concernant la réforme de l'évaluation environnementale fédérale. Après six mois de consultation, cette assemblée a constitué un lieu de discussion publique sur la réforme du processus. Le ministre de l'Environnement avait amorcé le dialogue, en septembre 1987, avec la publication d'un document de travail intitulé Améliorer l'évaluation environnementale fédérale.

Les objectifs de l'assemblée étaient les suivants :

- déterminer et exposer les réformes nécessaires pour améliorer l'efficacité du PEEE;
- déterminer les options politiques et leurs répercussions aux étapes de l'évaluation initiale et de l'examen public, lors du suivi, de même que dans les divers organismes et ordres de gouvernement;
- recommander au Ministre les réformes faisant l'objet d'un consensus et lui faire connaître les points de nette divergence.

Les commissions d'évaluation environnementale

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, plusieurs commissions d'évaluation environnementale ont été mises sur pied ou ont poursuivi leurs travaux sur des thèmes aussi diversifiés que l'élimination des déchets nucléaires, les transports et les maladies des animaux.

Les vols d'entraînement à faible altitude au Nouveau-Brunswick

En février 1989, le Nouveau-Brunswick offrait au ministère de la Défense nationale trois zones d'entraînement, sous réserve d'une évaluation environnementale tenue sous le régime de la réglementation provinciale. Les lignes directrices finales devraient paraître en mai 1989.

• L'élimination des déchets nucléaires

Le 28 septembre 1988, le Ministre nommait une commission chargée d'étudier le problème de l'élimination des déchets nucléaires. Cette commission examinera la sécurité et l'acceptabilité d'un enfouissement en profondeur des déchets nucléaires. Elle évaluera également les répercussions sociales, économiques et écologiques de l'éventuelle construction d'une installation de traitement des déchets nucléaires. La commission doit tenir des audiences et organiser des réunions publiques en 1990.

• Les bisons malades dans le Nord

Le 7 février 1989, une commission recevait le mandat d'examiner les dangers que pose le troupeau de bisons malades près et dans le parc national Wood Buffalo (Alberta et Territoires du Nord-Ouest). De nombreuses bêtes souffrent de tuberculose bovine, de brucellose ou des deux maladies à la fois. Cette commission étudiera tous les moyens raisonnables de juguler ou d'éliminer le problème.

Les activités de vol militaire au Labrador et au Québec

En janvier 1988, les ministres de l'Environnement, des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que celui de la Défense nationale ont annoncé la création d'un programme de financement de 500 000 \$, en vue d'aider le grand public à participer à l'examen d'une proposition concernant des activités de vol militaire au Labrador et au Québec. L'étude d'impact environnemental sera remise à la commission et rendue publique plus tard au cours de l'année 1989.

• Le projet de raccordement fixe à l'Île-du-Prince-Édouard

Le 6 mars 1989, le ministre des Travaux publics demandait à son collègue de l'Environnement de nommer une commission indépendante pour évaluer les conséquences écologiques et socio-économiques du pont qu'on envisage de construire dans le détroit de Northumberland, entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Cette commission procédera à une étude approfondie des effets possibles d'un raccordement fixe et offrira à ce sujet une tribune de discussion publique. Elle doit déposer son rapport en 1990.

L'installation de déchargement de barges de carburéacteur sur l'île Sea

En février 1988, on formait une commission composée de trois membres, chargée d'étudier à fond le projet de construction, par la Vancouver Airport Fuel Facilities Corporation, d'une installation de déchargement de barges de carburéacteur sur l'île Sea, dans le bras nord du fleuve Fraser. Cette installation serait située sur des terres fédérales administrées par la Commission portuaire de North Fraser.

Les faits saillants

Mis sur pied en 1987, le programme de formation du BFEEE a pris de l'ampleur en 1988, à la suite de la sensibilisation croissante du public à la cause écologique et après l'annonce ministérielle de la réforme du PEEE.

En février 1988 paraissait un rapport intitulé *l'Examen public : ni judiciaire, ni politique, un forum essentiel pour l'avenir de l'environnement,* qui est fondé sur les consultations tenues un peu partout au pays et sur les mémoires soumis au BFEEE.

En janvier 1988, le BFEEE était invité à assumer, au nom du gouvernement fédéral, la responsabilité de planifier, de mettre sur pied et d'organiser le volet conférence de Globe 90, devant se dérouler à Vancouver, en mars 1990. Le bureau du BFEEE à Vancouver a fourni les services de secrétariat.

En avril 1988, le BFEEE a procédé à la refonte de ses régions administratives, qui se répartissent maintenant ainsi :

Atlantique – T.-N., N.-É., Î.-P.-É., N.-B. Québec – Qc Centre – Ont., Man., Sask. Pacifique, Ouest et Nord – Alb., C.-B., T. N.-O., Yuk.

Un représentant du BFEEE a présidé un groupe de travail formé en 1988 par la Commission économique pour l'Europe. Le groupe a pour mandat d'élaborer une convention internationale sur l'évaluation des impacts environnementaux en contexte transfrontalier. Cette convention sera vraissemblablement ratifiée par les pays membres de la Communauté économique européenne au printemps de 1991.

Le Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale

Le Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale (CCREE) a favorisé et appuyé la recherche dans ce domaine, en particulier :

- en élaborant de nouvelles procédures qui permettront d'intégrer juridiquement l'évaluation environnementale, la planification stratégique et la maîtrise du développement;
- en favorisant une méthode scientifique plus rigoureuse pour la mise en application des études écologiques et sociales dans l'analyse et l'interprétation des impacts;
- en améliorant l'efficacité des procédures en vue de préciser les valeurs sociales et de les intégrer dans l'évaluation des impacts;
- en déterminant d'autres moyens de renforcer les cadres politiques et institutionnels, en vue de coordonner les efforts déployés dans tous ces domaines.

À l'intérieur de ces grands thèmes de recherche, le CCREE se concentre sur les nouvelles idées et les nouvelles recherches visant à améliorer l'évaluation des impacts sociaux et des effets cumulatifs, l'atténuation et la compensation, la surveillance et la prévision, l'analyse des risques, le développement durable et la salubrité du milieu.

Le CCREE s'intéresse aux questions de santé liées à l'évaluation des impacts environnementaux (EIE). Le premier d'une série de quatre ateliers régionaux a eu lieu en février 1989, à Toronto. Les autres se dérouleront à Edmonton, à Halifax, à Montréal et à Rankin Inlet d'ici un an. Au terme de ces rencontres, on préparera un document d'information ainsi qu'un prospectus relatif à la recherche sur l'EIE et la santé.

En février 1989, un atelier axé sur l'évaluation des impacts sociaux a été organisé à l'intention des chercheurs et des praticiens de l'EIE au Québec, afin d'obtenir leur point de vue sur l'approche particulière à cette province dans le domaine des répercussions sociales. On pourra consulter un compte rendu de cet atelier sur demande.

Par ailleurs, le CCREE a parrainé un atelier Canada-États-Unis, une série de documents d'information et un prospectus sur l'évaluation des effets cumulatifs. On vient de terminer la rédaction d'un guide de référence sur le sujet, qui est présentement examiné par des experts. diffusion de ce guide est prévue

Le CCREE publie chaque année un rapport sur ses activités.

États financiers

Ministère de l'Environnement

Résumé des ressources	humaines et	financières,	par activité
-----------------------	-------------	--------------	--------------

Programmes	AP.	(en milliers
Dragramma dos carrioss de l'anvironnement		de dollars)
Programme des services de l'environnement		
Service de l'environnement atmosphérique	2 3 7 9	203 328
Conservation et Protection	2 347	226 282
Total	4 726	429 610
Programme des parcs		
Exploitation des parcs	3 649	240 616
Aménagement des parcs	374	62 754
Gestion du programme et services techniques	608	52 133
Total	4 631	355 503
Programme de l'administration		
Administration	458	35 202
Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales	29	3 694
Total	487	38 896
Grand total	9 844	824 009

Résumé des états financiers

Dépenses budgétaires	1988-1989 (en milliers de dollars)	1987-1988 (en milliers de dollars)	augm./ (dimin.)
Dépenses de fonctionnement	610 269	585 095	25 174
Dépenses en capital	142 932	148 530	(5.598)
Subventions et contributions	46 305	24 709	21 596
Paiements à la Commission des champs de bataille nationaux	1 745	2 052	(307)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	60 060	60 242	(182)
Total (brut)	861 311	820 628	40 683
Recettes à valoir sur le crédit	(35 302)	(35 797)	(1 505)
Total (net)	824 009	784 831	39 178

Service de l'environnement atmosphérique

Résumé des dépenses pour l'exercice financier 1988-1989, par activité

Activité	(en milliers de dollars)
Gestion et services de soutien communs	7 067
Services des glaces	29 010
Services météorologiques	155 292
Services de la qualité de l'air et recherches atmosphériques	12 393
Services et recherches climatologiques	18 314
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	17 322
Total (brut)	239 398
Recettes à valoir sur le crédit	(36 070)
Total (net)	203 328

Résumé des états financiers

Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés Recettes à valoir sur le crédit	(36 070)	16 705 (34 647)	617 (1 423)
Subventions et contributions	1 924	2 563	(639)
Dépenses en capital	29 908	39 489	(9 581)
Dépenses de fonctionnement	<i>de dollars)</i> 190 244	de dollars) 182 355	7 889
Dépenses budgétaires	1988–1989 (en milliers	1987–1988 (en milliers	augm./ (dimin.)

Subventions et contributions

Subventions			(en milliers de dollars)
Recherches en météorologie			816
Programme coopératif de surveillance et d'évaluation du transport à gr atmosphériques en Europe	rande distance des pollus	ants	10
Société canadienne de météorologie et d'océanographie		a a	20
Association météorologique			10
Total des subventions			856
Contributions			(en milliers de dollars)
Organisation météorologique mondiale			1 006
Bourses d'études en sciences météorologiques et atmosphériques aux	universités canadiennes		62
Total des contributions			1 068
Total des subventions et des contributions			1 924

Conservation et Protection

Résumé des dépenses pour l'exercice financier 1988-1989, par activité

Activité	(en milliers de dollars)
Gestion et services de soutien communs	23 499
Eaux intérieures	91 558
Conservation de la faune	34 660
Protection de l'environnement	61 502
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	16 295
Total (brut)	227 514
Recettes à valoir sur le crédit	(1 232)
Total (net)	226 282

Résumé des états financiers

Total	226 282	210 838	15 444
Recettes à valoir sur le crédit	(1 232)	(1 150)	(82)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	16 295	15 971	324
Subventions et contributions	18 645	19 506	(861)
Dépenses en capital	17 137	13 596	3 542
Dépenses de fonctionnement	175 437	162 916	12 521
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(dimin.)
Dépenses budgétaires	1988-1989	1987-1988	augm./

Subventions et contributions

Subventions	(en milliers de dollars)
Fonds pour la toxicologie faunique	333
Fédération canadienne de la nature	10
Creston Valley Wildlife Management	100
Institut canadien de la fourrure	20
Fondation habitat faunique Canada	2 397
Association canadienne des géographes	7
Organismes environnementaux non gouvernementaux.	149
Comité canadien de l'association internationale de la recherche sur la pollutio	on de l'eau 5
Fédération canadienne de la faune	10
Total des subventions	3 031

Contributions	(en milliers de dollars)
Projets fédéraux-provinciaux concernant les ressources en eau	893
Indémnisation pour les dommages causés aux récoltes par les oiseaux aquatiques	880
Études sur la réduction des dommages causés par les crues et cartographie des zones inondables	2 626
Mise en œuvre des recommandations visant la planification des ressources hydriques	
Saskatchewan: vallée de la Qu'Appelle	344
Colombie-Britannique : maîtrise des crues du Fraser	2 338
Québec : accord sur les relevés hydrométriques	756
accord de la baie James	84
accord de contrôle de la qualité des eaux	301
Ontario : accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau des Grands Lacs	1 772
Institut canadien de la fourrure	556
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages	
menacées d'extinction (CITES) Consoil intergeuvernemental de grantian du parihou	61
Conseil intergouvernemental de gestion du caribou	15
Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine Canadian Institute of Resources Law	, 05
	25
Assainissement du bassin Windermere Organisation de coopération et de développement économiques	760
Organisation de coopération et de développement économiques Nouvelle-Écosse : nettoyage des étangs bitumineux de Sydney	101
Réseau canadien de l'environnement	3 130
Water Pollution Control Federation	414
Convention sur les terres humides d'importance internationale	17
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine	.178
Fonds mondial pour la nature	25
Coalition canadienne contre les pluies acides	80
Fonds mondial pour la nature - Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril	250
Total des contributions	15 614
Total des subventions et des contributions	18 645

*

Service canadien des parcs

Résumé des dépenses pour l'exercice financier 1988-1989, par activité

Activité	(en milliers de dollars)
Exploitation des parcs	223 813
Aménagement des parcs	60.919
Gestion du programme et services techniques	47 760
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	23 011
Total	355 503

Résumé des états financiers

Dépenses budgétaires	1988-1989 (en milliers de dollars)	1987-1988 (en milliers de dollars)	augm./ (dimin.)
Dépenses de fonctionnement	209 975	206 292	3.683
Dépenses en capital Subventions et contributions	95 887 24 885	95 446 2 419	22 466
Commission des champs de bataille nationaux Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 745 23 011	2 052 24 299	(307)
Total	355 503	330 508	24 995

Subventions et contributions

Subventions		(en milliers de dollars)
Aménagement du Jardin international de la paix au Manitoba Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada		30 20
Commission scolaire de Jasper		550
Total des subventions		600
Contributions		(en milliers de dollars)
Comité du lotissement urbain de Jasper		16
Centre intergouvernemental de protection contre les incendies de forêt		27
Associations coopérantes	*	244
Comité municipal de Banff		26
Compagnie Franche de la Marine		66
Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine		6
Conférence fédérale-provinciale des parcs		16
Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles		120
Fonds du patrimoine mondial (contribution canadienne)		90
Centre de surveillance de la conservation et des ressources		10
Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels		43
Conseil international des monuments et des lieux		14
Acquisition et restauration de la maison Trestler		31
Musée de l'armée Conseil scolaire de Jasper (service d'ambulance)		20
Restauration de lieux et d'édifices		998
Programme canadien sur l'homme et la biosphère		15
Université de Waterloo		25
District d'irrigation de l'Est (conduite d'adduction Brooks)		28
Fonds mondial pour la nature		65
Province de la Colombie-Britannique pour indemniser le secteur forestier		22 380
Total des contributions		24 285
Total des subventions et des contributions		24 885

Administration

Résumé des dépenses pour l'exercice financier 1988-1989, par activité

Activité	(en milliers de dollars)
Administration	29 818
Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales	3 935
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 432
Total	37 185

Résumé des états financiers

Dépenses budgétaires	1988-1989	1987-1988	augm./
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(dimin.)
Dépenses de fonctionnement	34 574	33 486	1 088
Subventions et contributions Ministre, traitement et allocation pour automobile Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	851 39 3 432	221 46 3 267	630 (7) 165
Total	38 896	37 020	1 876
Contributions			(en milliers de dollars)
Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement Organismes sans but lucratif		27 64	117 734
Total des contributions			851